

   	INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE 5 rue St Nicolas - 76400 FECAMP IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00 MAIL: SECRETARIATIFI@CH-FECAMP.FR SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR	Date : Juillet 2025 Rédaction : Direction, coordinatrice pédagogique et équipe pédagogique de l'IFAS Vérification : J. RENKES, Directrice Validation : Membres de l'ICOGI, le XX/XX/2025 Référence : T05N02-01 Version : 1
--	--	--

PROJET PEDAGOGIQUE

FORMATION CONDUISANT AU DIPLÔME AIDE - SOIGNANT

PROMOTION 2025 / 2026

IFAS FECAMP



Table des matières

INTRODUCTION	3
PRESENTATION DE L'INSTITUT	4
Présentation générale	4
Le territoire	4
La capacité d'accueil de l'Institut pour la formation Aide-Soignante	6
La gouvernance de l'institut	7
L'organigramme de l'IFPS	8
Les acteurs de la formation	8
La cartographie des partenaires de l'IFAS	11
Les actions spécifiques ciblant les futurs candidats	12
LA DEMARCHE QUALITE	12
La certification Qualiopi	12
Le dispositif d'évaluation de la satisfaction des élèves et des parties prenantes	13
LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION	14
LA CONCEPTION DE LA FORMATION ET LES CHOIX PEDAGOGIQUES	15
La conception générale de la formation	15
Les choix pédagogiques	16
Les méthodes pédagogiques	18
Les projets spécifiques de l'IFAS pour l'année 2025/2026	20
Les valeurs et principes	22
Le profil attendu et les compétences du métier aide-soignant	24
La finalité visée	25
Le partenariat IFAS – IFSI	25
LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE	26
L'accès au numérique	26
Le Dossier Patient Informatisé (DPI)	26
La formation au numérique en santé	27
L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION ET LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION	27
La formation aide-soignante	27
Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation	28
LA STRATEGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ETUDIANT EN LIEN AVEC LES ATTENTES DE L'EMPLOYEUR ET/OU DU FINANCEUR	31
LE PROJET D'ACCUEIL, D'INTEGRATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ELEVE EN SITUATION DE HANDICAP	31
Les différents acteurs, structures et partenaires	32
La procédure d'accueil et d'accompagnement	33
L'accessibilité de l'IFPS	34
Compensations possibles par typologie de handicap	34
L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS ET LA STRATEGIE DE PREVENTION DE RUPTURE DES PARCOURS	35
Une maquette planning personnalisée	35
L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35
L'Accompagnement Pédagogique Individualisé Complémentaire (APIC)	35
Le suivi pédagogique individuel	36

L'enseignement clinique ou accompagnement en formation clinique	36
La stratégie de prévention de rupture des parcours	37
LA PLANIFICATION DE L'ALTERNANCE	38
LES STAGES	38
Les périodes de stage suivant les titres.....	38
Spécificités des stages	39
Liste des lieux de stage et nombre d'élèves accueillis sur les terrains.....	39
LES MODALITES D'ENCADREMENT ET DE TUTORAT (STRUCTURE D'ACCUEIL)	41
Critères de qualification d'un stage.....	41
Le tuteur de stage	42
La place des tuteurs de stage	42
LES MODALITES D'EVALUATION DE LA QUALITE DES LIEUX DE STAGES DES ELEVES	43
LES PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE DES ELEVES	43
Le règlement intérieur	43
Environnement de la vie des élèves	44
LES INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET	46
CONCLUSION	47
ANNEXES	47
- <u>Annexe 1</u> : Trame d'alternance cours – stages.	
- <u>Annexe 2</u> : Maquettes plannings élèves droit commun et élèves ayant un titre professionnel.	
- <u>Annexe 3</u> : Contenu de l'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) pour les élèves ayant un titre professionnel.	
- <u>Annexe 4</u> : Contenu de l'Accompagnement Pédagogique Individualisé. Complémentaire (APIC) pour les élèves ayant un titre professionnel.	
- <u>Annexe 5</u> : Calendrier prévisionnel des évaluations.	

INTRODUCTION

Le système de santé en France dépend d'une organisation relevant d'un très grand nombre d'acteurs. Les parcours de soins et les soins eux-mêmes tendent à toujours plus se complexifier ; ceux-ci étant liés à une progression régulière des maladies chroniques (maladies cardiovasculaires, diabète, cancers, maladies neurodégénératives...), au vieillissement de la population et aux inégalités sociales et territoriales. Ces éléments modifient en effet le profil des patients, et de fait des approches plus transversales et globales sont nécessaires et attendues.

De plus, notre écosystème, soumis aujourd'hui à des problématiques majeures tels le réchauffement climatique, la pollution de l'air, de l'eau et du sol, l'érosion de la biodiversité, les activités humaines intensives ..., affectent la santé des populations et nourrissent des risques épidémiques, infectieux et des menaces pour la sécurité sanitaire et alimentaire de l'Homme.

Dans ce contexte, les besoins de santé croissent fortement et constituent un défi important. En conséquence, les ressources professionnelles et les modes d'exercice sont amenés à évoluer. La formation en est un moyen d'action incontournable.

Ainsi, le projet pédagogique de l'Institut de Formation Aide-Soignant (IFAS) de Fécamp est le fruit de la réflexion de l'ensemble de l'équipe pédagogique au vu de ce constat. Il décrit le programme mis en place pour la formation professionnelle des élèves aides-soignants.

Ce projet constitue le fil conducteur de la pratique pédagogique de l'IFAS et à ce titre, il a vocation à être évalué et réajusté au regard de l'évolution du contexte politique, sanitaire et social. Il s'inscrit donc dans une dynamique évolutive et d'ouverture.

L'arrêté du 10 juin 2021 modifié par l'arrêté du 28 décembre 2023 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux est venu changer l'architecture de la formation d'aide-soignant. Cette réingénierie a permis à l'équipe pédagogique de s'interroger sur les nouvelles modalités organisationnelles et de proposer des stratégies pédagogiques en adéquation avec le référentiel de formation et les attentes des apprenants. L'arrêté du 9 juin 2023 apporte diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant.

Le projet, centré sur l'apprenant, est défini en cohérence avec les évolutions des politiques de santé publique, avec le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) et en prenant en compte les évolutions de la formation.

L'IFAS s'inscrit dans une démarche qualité afin d'accompagner les élèves vers la réussite tout en soulignant l'individualisation du parcours de l'élève et de fait assurer une stratégie de prévention des risques de rupture de formation.

Le projet s'appuie sur des valeurs partagées et portées par les équipes pédagogique et administrative.

Après une présentation de l'institut, de la démarche Qualité, et des orientations pédagogiques, le projet est décliné pour l'année de formation. Un volet est réservé aux prestations offertes aux élèves et un autre à l'évaluation du projet.

Présentation générale

L'Institut de Formation Aide-Soignant est un établissement public, rattaché au Centre Hospitalier Intercommunal (CHI) du Pays des Hautes Falaises de Fécamp qui de fait est l'organisme gestionnaire de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS) et de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de Fécamp. Ces instituts sont regroupés sous l'appellation d'Institut de Formation des Professionnels de Santé (IFPS) qui a été adoptée par le Conseil d'administration du CHI en 1992.

En mars 2021, l'IFPS a intégré ses nouveaux locaux (rue St Nicolas à Fécamp) appartenant à la mairie de Fécamp.

Le bâtiment est implanté sur l'ancien hôpital (bâtiment central ex « pavillon des hommes et des femmes »). Situé en plein centre de la ville, cet ancien hôpital offre aux apprenants un cadre de formation agréable et moderne.

L'IFPS est agréé pour former 66 élèves aides-soignants par promotion et 65 étudiants infirmiers en première année d'études.

Il s'appuie sur les compétences de formateurs qui présentent une double expertise, soignante et pédagogique.

Fort de cette ressource pédagogique, un service de formation continue s'est développé au sein de l'institut. Aujourd'hui, celui-ci nous permet de disposer d'une offre diversifiée de formations, en lien avec les besoins des professionnels soignants, qu'ils exercent en établissement sanitaire ou médicosocial.

Chaque action de formation offerte a vocation à répondre à des objectifs majeurs auprès des professionnels, soit dans l'adaptation au poste de travail, à l'évolution des métiers ou bien encore au développement de connaissances et savoir-faire soignant.

Depuis 2005, la responsabilité relative au fonctionnement des Instituts de Formation paramédicaux est attribuée aux compétences respectives de l'état (Agence Régionale de Santé (ARS) et Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) et des Conseils Régionaux.

Conformément à la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'Institut de Fécamp est certifié selon le référentiel national qualité « Qualiopi » depuis le 29 décembre 2021.

Le territoire

Le territoire du Centre Hospitalier Intercommunal (CHI) de Fécamp, établissement gestionnaire de l'IFPS, est celui du territoire des Hautes Falaises. Il compte un peu plus de 71 000 habitants. Il est intéressant d'y adjoindre le territoire de la communauté de communes de la côte d'Albâtre.

Le territoire des Hautes Falaises et de la Côte d'Albâtre comprend 98 971 habitants répartis sur 96 communes pour une superficie de 874 km². Il comporte une frange littorale s'étendant d'Heuqueville au sud à Veules-les-Roses au nord, en passant par les communes d'Étretat, de Fécamp, et de Saint-Valéry-En-Caux, soit une façade maritime de 60 km de long environ.

L'IFPS de Fécamp se trouve à 43 km du Havre, à 63 km de Dieppe et à 70 km de Rouen.



Les missions de l'institut :

En réponse aux besoins de santé de la population et dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et sociales, l'IFAS a pour missions¹ principales :

- ✓ La formation initiale des professionnels : la formation aide-soignante,
- ✓ La formation continue des professionnels,
- ✓ La documentation et recherche d'intérêt professionnel.

L'institut souhaite développer un écosystème pédagogique de qualité et pérenne dans un ancrage territorial solide pour amener l'élève à la diplomation, en luttant contre le décrochage et en sécurisant son parcours de formation.

Etablissements de santé et médico-sociaux de Seine-Maritime :

Le département possède une offre non négligeable :

- D'établissements sanitaires : 49 structures (publiques et privées).
- De 245 maisons de retraite, dont 108 EHPAD.
- De 8 Etablissements médico-sociaux locaux.

¹ Arrêté du 10 juin 2021 modifié portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique

- De 46 Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD).
- De 11 Maison d'Accueil Spécialisée (MAS).

95 terrains/services accueillent nos élèves Aides-Soignants. Les terrains sont très diversifiés (Hôpitaux, Cliniques, EHPAD, SSIAD, Foyers de vie, IMS, SMR ...).

Le Groupement Hospitalier de Territoire de l'Estuaire de la Seine

Le Groupement Hospitalier de Territoire de l'Estuaire de la Seine a été officiellement créé le 27 juin 2016 lors de la signature de la convention constitutive par les établissements membres :

- Le Groupe Hospitalier du Havre, désigné comme établissement support,
- Le Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises (Fécamp),
- Le Centre Hospitalier Intercommunal Caux-Vallée de Seine (Lillebonne et Bolbec),
- Le Centre Hospitalier de la Risle (Pont-Audemer),
- Le Centre Hospitalier de Saint-Romain-de-Colbosc,
- L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Les Franches Terres (Beuzeville).

Il représente une capacité d'accueil de 3300 lits et places pour 6600 professionnels (600 médicaux et 6000 non médicaux).

Au sein de ce groupement, il y a 2 instituts de formation des professionnels de santé :

- ✓ L'IFPS de Fécamp (IFSI et IFAS)
- ✓ L'IFP Mary THIEULLENT du Havre (IFSI, IFAS et IFAP) qui a également une annexe IFAS sur Lillebonne.

La capacité d'accueil de l'Institut pour la formation Aide-Soignante

La capacité d'accueil de l'IFAS sera de 66 places à compter de septembre 2025 dont 13 réservées aux candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue (FPC). Elle a été progressive. Ainsi, l'IFAS accompagnait, en 2003, 40 élèves ; en 2019, 56 élèves. Grâce à l'emménagement dans les nouveaux locaux en 2021, l'IFPS était autorisé, par le président du Conseil Régional de Normandie, à accueillir 75 élèves aides-soignants. La fin du financement par l'Etat des places supplémentaires AS créées dans le cadre du « Ségur de la santé » a amené la Région à arbitrer et déterminer les volumes de places et leur répartition entre les sites pour la rentrée 2025. De ce fait, le capacitaire autorisé de l'IFAS de Fécamp est ramené à 66 places. L'IFAS de Fécamp ne fait qu'une rentrée par année (en septembre).

Selon l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture : « *Les formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant [...] sont accessibles, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :*

- ✓ *La formation initiale*
- ✓ *La formation professionnelle continue*
- ✓ *La validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience. »*

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

La gouvernance de l'institut²

Les tutelles

L'IFAS est :

- ✓ Sous la responsabilité administrative et financière du Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises de Fécamp.
- ✓ Sous la tutelle de l'Agence Régionale de Santé Normandie pour le champ pédagogique.
- ✓ Sous le contrôle financier du Conseil Régional de Normandie.

La Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) délivre les diplômes conformément au référentiel de formation aide-soignant du 10 juin 2021.

Les instances

L'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux a modifié la gouvernance de l'institut.

Ainsi, l'IFAS est désormais constitué d'une instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI). Cette instance se réunit au moins une fois par an et comprend trois sections :

- ✓ Une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves.
- ✓ Une section compétente pour le traitement des situations disciplinaires.
- ✓ Une section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut.

L'instruction N° DGOS/RH1/2023/73 du 10 mai 2023 relative à l'accélération du calendrier de diplomation pour les aides-soignants (...) ordonne la mise en place d'une commission de validation de l'acquisition des résultats (CVAR) au sein des instituts. Au moins deux commissions ont lieu par an, dont une se réunit au milieu de la 6^{ème} semaine du stage, soit la 3^{ème} semaine avant la fin de la formation.

La responsabilité du directeur de l'IFPS

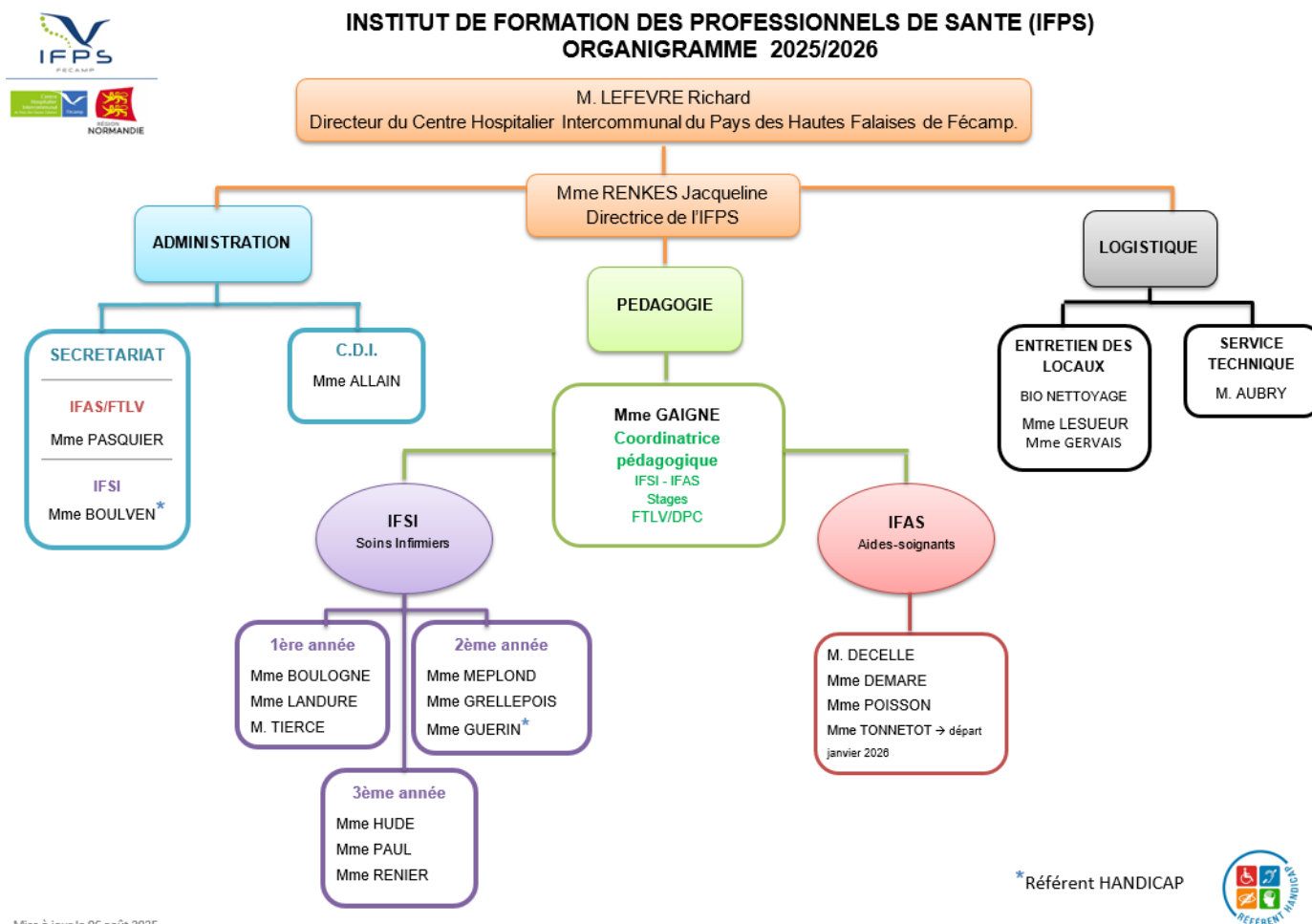
Conformément à ses missions et à l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R.4383-2 et R.4383-4 du code de santé publique, le directeur de l'IFAS est responsable :

- ✓ De l'organisation des activités de formation de l'institut de formation.
- ✓ De l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet pédagogique.
- ✓ Du développement de la recherche en soins et de la pédagogie conduite par l'équipe de formateurs.
- ✓ Du partenariat avec les établissements pouvant accueillir les stagiaires.
- ✓ De la constitution, l'animation et l'encadrement de l'équipe pédagogique qui comprend des enseignants formateurs permanents et des intervenants extérieurs.
- ✓ De la recherche en termes d'intérêt professionnel conduite par l'équipe pédagogique.
- ✓ De la qualité de la formation des élèves et du contrôle des études.

² Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique

Sous l'autorité du directeur du Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises de Fécamp, le directeur de l'IFPS participe également à la gestion administrative et financière ainsi qu'à la gestion des ressources humaines de l'institut.

L'organigramme de l'IFPS



Les acteurs de la formation

L'équipe de direction :

- ✓ Le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises de Fécamp : M. LEFEVRE Richard
- ✓ La Directrice de l'IFPS : Mme RENKES Jacqueline

La coordinatrice pédagogique :

- ✓ Elle assiste la Directrice de l'institut dans le pilotage de l'ingénierie de formation, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet de formation et du projet pédagogique.
- ✓ Elle conçoit, conduit et suit des projets dans ses champs de compétences dans une dynamique collaborative.

- ✓ Elle accompagne l'équipe pédagogique dans la mise en application du référentiel de formation et dans la déclinaison des différents projets.
- ✓ Elle participe à la gestion et la coordination de la formation aide-soignante.
- ✓ Elle participe à la gestion des situations particulières d'élèves.
- ✓ Elle développe l'offre de formation continue de l'IFPS en lien avec les établissements partenaires.

Les formateurs permanents :

L'équipe est constituée de 4 formateurs. En janvier 2026, au regard de la diminution du capacitaire autorisé, l'équipe passera à 3 formateurs.

Le formateur est un infirmier diplômé d'Etat reconnu ou un cadre de santé qui apporte des connaissances théoriques et cliniques, à partir de son expérience antérieure et de sa spécificité professionnelle. Il contribue, sous l'autorité du directeur, à la réalisation des missions de l'institut.

Le cœur du métier de formateur conduit à s'interroger sur l'ingénierie pédagogique en plaçant l'élève au centre du dispositif de formation mis en œuvre.

- ✓ Ils assurent le lien avec les intervenants extérieurs ainsi que la planification et le contenu de leurs interventions.
- ✓ Ils sont en lien étroit avec les structures d'accueil des élèves.
- ✓ Ils organisent les processus de formation professionnelle initiale et continue.
- ✓ Ils accompagnent l'élève et le professionnel en santé dans son projet de formation. Ils favorisent le développement de son potentiel.
- ✓ Ils initient et/ou conduisent des études aux travaux de recherche.
- ✓ Ils participent à l'organisation et à l'évolution de l'institut de formation.
- ✓ Ils s'impliquent dans la démarche qualité et d'amélioration continue du dispositif de formation.
- ✓ Ils assurent un contrôle qualité des dossiers scolaires.

Les intervenants vacataires :

Reconnus pour leur expertise, ils dispensent des cours spécifiques auprès des élèves. Ils sont médecins, pharmaciens, cadres de santé, infirmiers, aides-soignants ou autres professionnels travaillant dans les établissements de santé, dans les structures médico-sociales, à domicile, en milieu associatif...

Le contenu de leur enseignement s'inscrit dans les objectifs de formation du référentiel et dans les objectifs d'apprentissage de la séquence pédagogique.

La secrétaire de l'IFAS :

- ✓ Elle participe à la réflexion sur l'amélioration du fonctionnement de l'institut de formation.
- ✓ Elle assure l'accueil et l'information du public, la gestion du courrier et des dossiers scolaires et administratifs.
- ✓ Elle met en œuvre les procédures et veille au respect des calendriers de sélection et de diplomation.

La documentaliste :

- ✓ Elle traite, analyse et valide les informations afin de les mettre à disposition des différents publics.

- ✓ Elle accueille les élèves et les formateurs et les accompagne dans leur recherche documentaire.
- ✓ Elle constitue et maintient un fond documentaire tous supports, sur place ou à distance,
- ✓ Elle met en place des outils de recherche adaptés aux besoins des demandeurs d'informations et des utilisateurs.
- ✓ Elle assure la gestion des ouvrages.
- ✓ Elle participe au bon fonctionnement du Centre de Documentation et d'Information.
- ✓ Elle gère la communication institutionnelle en interne et en externe (à partir du site internet de l'institut et des réseaux sociaux).
- ✓ Elle assure la gestion des différentes plateformes pédagogiques.

Les agents de bio nettoyage :

Elles sont au nombre de deux.

- ✓ Elles réalisent des travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces, locaux et équipements de la collectivité.
- ✓ Elles assurent l'entretien courant des matériels et machines utilisés.
- ✓ Elles commandent le matériel et les produits ménagers et en contrôlent l'approvisionnement.
- ✓ Elles sont garantes d'un niveau de propreté adéquat en termes d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques amenant à un aspect visuel agréable qui concourt à l'image de marque de l'établissement et inspire confiance aux étudiants, élèves, stagiaires, et intervenants extérieurs.
- ✓ Elles participent à la vie de l'institut et aux différents événements s'y rattachant.

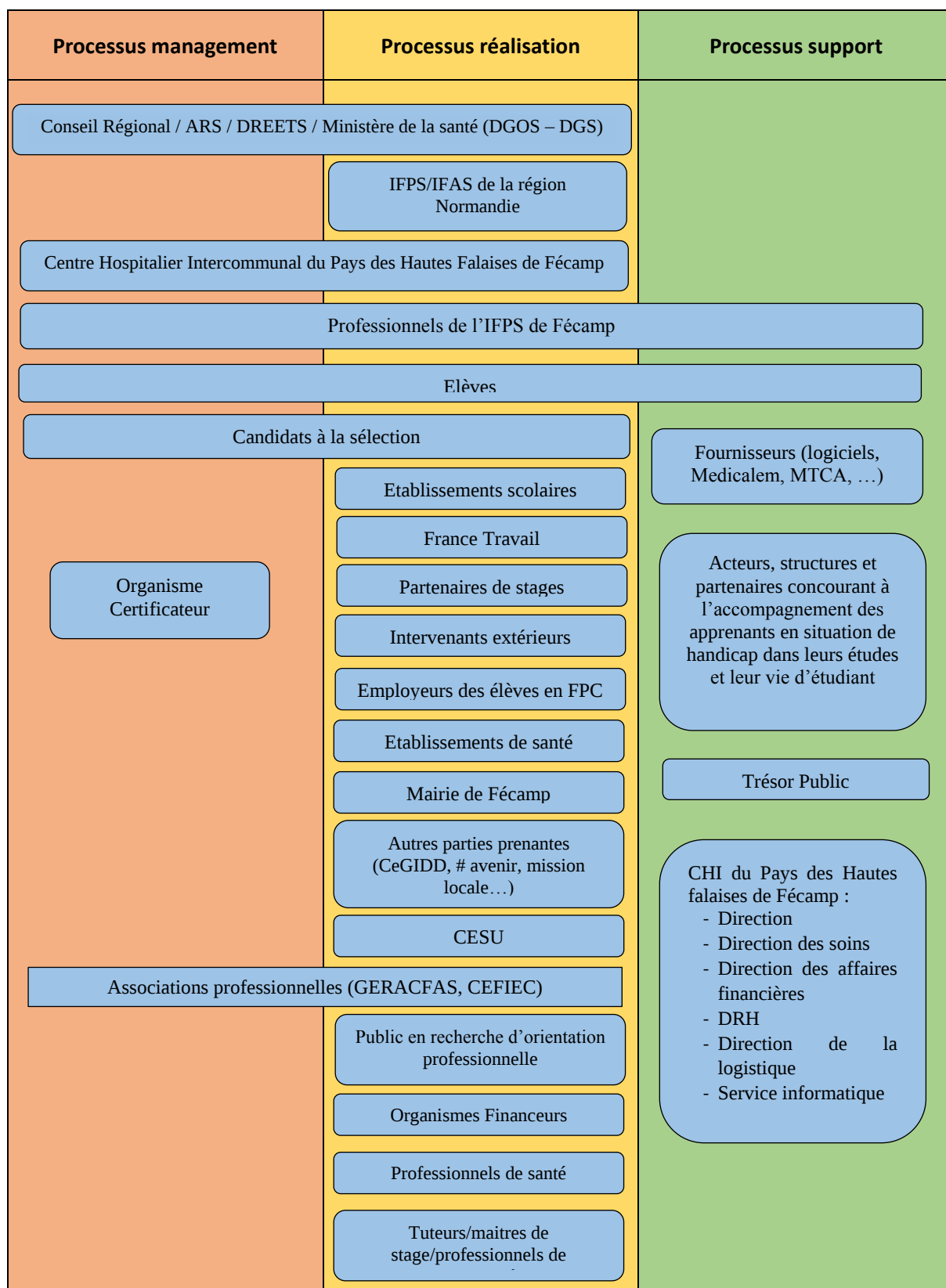
Les professionnels des lieux de stage :

Il s'agit d'aides-soignants, infirmiers et cadres de santé ou autres professionnels. Ils accompagnent les élèves dans le développement des compétences en stage.

Les élèves

Au cœur de notre préoccupation, les élèves doivent être acteurs de leur formation. Ils s'engagent à développer les compétences nécessaires pour devenir aide-soignant.

La cartographie des partenaires de l'IFAS



Les actions spécifiques ciblant les futurs candidats

L'institut s'inscrit dans une dynamique d'ouverture et d'élargissement auprès des acteurs publics et partenaires institutionnels afin d'orienter au mieux les candidats dans leur projet professionnel (reconversion, poursuite de scolarité, évolution de carrière, ...) :

- Rencontre avec la formatrice référente EFIP dans le cadre de la promotion du dispositif #Avenir et des savoirs essentiels.
- Echanges avec la mission locale dans le cadre de la « garantie jeunes », de l'accompagnement vers la formation, vers la vie professionnelle et à l'autonomie.
- Echanges avec la coordinatrice du Contrat Local de Santé (CLS) au sein de l'agglomération de Fécamp Caux Littoral pour définir des modalités de partenariat.
- Présentation de la formation aide-soignante dans le cadre de participation à différents forums, tables rondes, et invitations faites par des établissements d'enseignement secondaire (Lycées et collèges).
- Organisation de portes-ouvertes.
- Journée d'immersion à l'IFPS à destination des élèves du collège Jules Ferry et du lycée - Collège de La Providence.
- Rencontre avec la coordonnatrice territoriale de l'agence régionale de l'orientation et des métiers

Le personnel administratif s'appuie également sur les outils mis en place par la région Normandie (site internet, plateformes numériques).

LA DEMARCHE QUALITE

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 dite « loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » prévoit dans son article 6 une obligation de certification.

Les organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences ont dû se faire certifier pour le 1er janvier 2022. Cette obligation a permis de bénéficier des financements publics ou paritaires.

La certification Qualiopi

L'institut de formation a été certifié selon le référentiel Qualiopi le 29 décembre 2021 sans aucune non-conformité. Un audit de surveillance réalisé le 20 octobre 2023 confirme la certification de l'institut. L'audit de renouvellement effectué les 5 et 6 septembre 2024 a permis une nouvelle fois l'obtention de cette certification le 29 décembre 2024 valable 3 ans.

La certification Qualiopi garantit la qualité du processus de formation et de développement des compétences mis en œuvre par l'institut.

Ce référentiel national qualité est organisé autour de 7 critères :

1. Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
2. L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
3. L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.
4. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.

5. La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
6. L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
7. Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

Au-delà du cadre réglementaire, c'est une reconnaissance pour l'ensemble du travail des équipes administrative et pédagogique et un témoignage de l'expertise et de l'investissement de tous.

Le dispositif d'évaluation de la satisfaction des élèves et des parties prenantes

Au-delà de cette certification, l'IFAS s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité à travers :

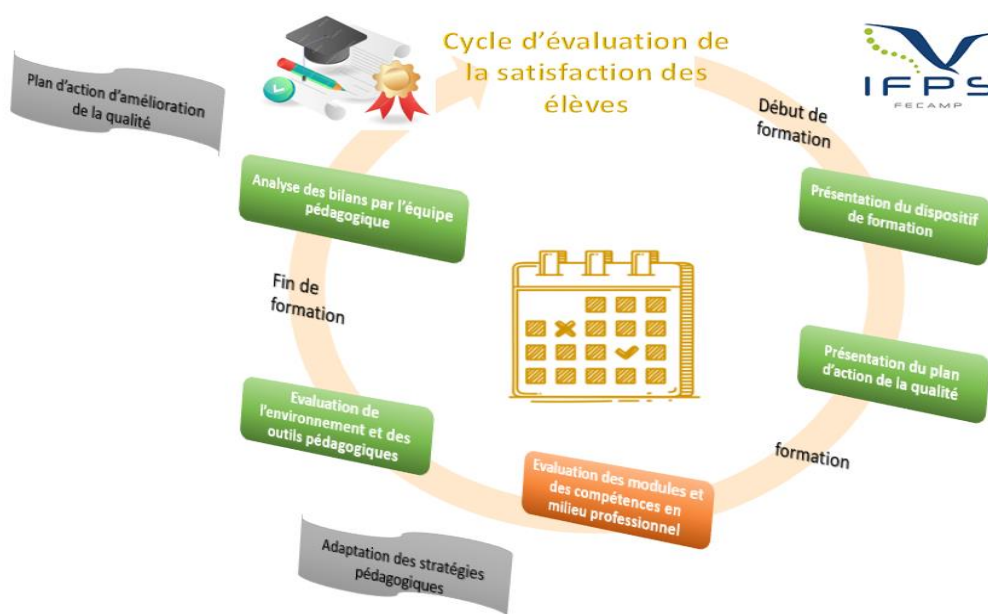
- ✓ L'évaluation de la satisfaction des apprenants sur le plan pédagogique mais également sur l'organisation et l'environnement général de la formation.
- ✓ L'évaluation de la satisfaction des parties prenantes (employeurs, financeurs)

L'évaluation de la satisfaction permet d'identifier les points positifs et les axes d'amélioration pour répondre au mieux aux besoins des apprenants en formation.

Plusieurs enquêtes sont réalisées :

- ✓ Mesure de la satisfaction des élèves à travers des bilans trimestriels et un bilan de fin de formation.
- ✓ Questionnaire de satisfaction des élèves concernant l'Accompagnement Pédagogique individualisé (API)
- ✓ Questionnaire de satisfaction des élèves concernant l'Accompagnement Pédagogique Individualisé Complémentaire (APIC)
- ✓ Questionnaire de satisfaction des partenaires de l'institut (parties prenantes).

Ce dispositif s'articule avec le cycle de formation des élèves :



Les résultats des différentes enquêtes permettent d'élaborer le plan d'actions dans une visée d'amélioration continue de la qualité du dispositif de formation.

LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION

La formation est organisée autour du référentiel de formation. Elle est en adéquation avec les objectifs et principes pédagogiques qui sont décrits dans l'arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

La formation s'appuie également sur l'arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Le projet pédagogique est donc élaboré autour :

- ✓ Du référentiel de compétences.
- ✓ Du référentiel d'activités.
- ✓ Du référentiel de certification (modalités d'évaluation des blocs de compétence).

Le projet pédagogique a pour finalité :

- ✓ De former des élèves aides-soignants autonomes, responsables et réflexifs, capables d'exercer leur fonction dans un environnement professionnel varié et en mutation.
- ✓ De pérenniser l'offre de formation afin de répondre au mieux aux besoins de formation du secteur au travers d'une démarche de qualité et d'amélioration des pratiques professionnelles.
- ✓ Et de promouvoir le métier d'aide-soignant.

L'organisation pédagogique permet une progression dans les apprentissages selon 3 principes :

- ✓ **Comprendre** : Acquérir les savoirs nécessaires à la compréhension des situations rencontrées,
- ✓ **Agir** : Mobiliser et acquérir la capacité d'agir, d'évaluer et d'ajuster ses actions,
- ✓ **Transférer** : Conceptualiser et être capable de transférer ses acquis dans une situation nouvelle.

LA CONCEPTION DE LA FORMATION ET LES CHOIX PEDAGOGIQUES

La formation aide-soignante est basée sur l'alternance intégrative qui réunit dans un système de partenariat, d'intérêts convergents et complémentaires : l'élève, l'institut de formation et les lieux de stage.

Ce dispositif, centré sur l'apprenant, lui permet de développer des compétences à partir des enseignements (savoirs théoriques), des expériences vécues en stage (savoirs expérimentiels) et de l'analyse réflexive. L'alternance intégrative permet un parcours individualisé dans la formation et une construction de l'identité professionnelle.

La santé, la prévention, la place de l'usager, la responsabilité, l'éthique, l'exigence de qualité de soins, la nécessité du travail en équipe sont imprégnées par le contexte social, économique, politique et culturel. Ce contexte en pleine mutation rend les situations de soins de plus en plus complexes. De fait, les élèves aides-soignants sont amenés à mobiliser les connaissances, à développer des aptitudes, à adapter les attitudes professionnelles afin de pouvoir répondre aux besoins des usagers avec efficacité et bienveillance.

La formation prend en compte les besoins individuels de l'élève, ses acquis, ses expériences, son projet et son parcours dans la formation.

Le dispositif pédagogique vise à développer chez l'élève aide-soignant l'autonomie et la responsabilisation, à le préparer à une vie professionnelle active et constructive.

La conception générale de la formation

La formation des élèves aides-soignants s'appuie sur deux paradigmes prépondérants dans le monde actuel de l'éducation que sont :

- ✓ *Le socioconstructivisme* pour le modèle de l'apprentissage.
- ✓ *La professionnalisation* pour la finalité de la formation.

L'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique prennent en compte les besoins en santé de la population et le contexte professionnel actuel.

Notre conception du soin aide-soignant s'appuie entre autres sur les auteurs et organismes suivants :

- ✓ Abraham MASLOW :
 - Psychologue américain, considéré comme le père de l'approche humaniste.
 - Connue pour son explication de la motivation par la hiérarchie des besoins, qui est souvent représentée par une pyramide de besoins.
 - Il a souligné qu'il était préférable, en thérapeutique, de promouvoir les qualités et les réussites individuelles, plutôt que de considérer les patients comme des « sacs de symptômes ».
- ✓ Walter HESBEE :
 - Infirmier et docteur en santé publique, membre fondateur et rédacteur en chef de la revue *Perspective soignante*.
 - Il s'interroge sur la qualité du soin infirmier, sur la « quête du sens du soin », « la banalisation de l'humain dans le système de soin » ainsi que « le prendre soin »
 - Il a une vision humaniste de la personne, de l'Homme.

- ✓ Yves GINESTE et Rosette MARESCOTTI :
 - Posent le concept de Vivre et Mourir debout → une personne âgée, bien accompagnée, peut finir ses jours autrement que grabataire.
 - Ils développent une approche non verbale de la manutention et développent des techniques de mobilisation basées sur la douceur et la mémoire des moments de bonheur. Ils proposent également d'intégrer la réhabilitation du schéma corporel lors des toilettes dont ils vérifient l'impact sur l'aide au réveil des personnes comateuses.
 - Ils développent également une réflexion autour de la violence en institution.
 - Une grande partie de leurs réflexions a été rassemblée dans un ouvrage rédigé en 2005 par Yves Gineste et Jérôme Pellissier sous le titre de « **Humanitude** – Comprendre la vieillesse, prendre soin des hommes vieux ».
- ✓ Naomi FEIL :
 - Elle élabore de 1963 à 1983, une nouvelle méthode d'accompagnement pour les personnes âgées en perte d'autonomie psychique.
 - La **validation** repose sur la notion qu'il existe une raison derrière tout comportement. Comprendre pourquoi les personnes âgées, désorientées se comportent comme tel et accepter que ce comportement soit le leur, est la clé qui permet de les valider.
 - Une théorie de la grande vieillesse des désorientés avec différentes étapes de la vie jusqu'à la « résolution # végétation = mourir en paix ».
- ✓ Boris CYRULNIK :
 - La **résilience** : comme processus par lequel un individu va intégrer et transformer les expériences traumatiques et continuer à se construire sans développer de psychopathologies.
- ✓ HAS (Haute Autorité de Santé) :
 - L'HAS est une autorité publique indépendante qui contribue à la régulation du système de santé par la qualité. Elle exerce ses missions dans les champs de l'évaluation des produits de santé, des pratiques professionnelles, de l'organisation des soins et de la santé publique. Elle élabore des recommandations sur les stratégies de prise en charge, et met à disposition des guides, méthodes et outils de prise en charge de patients.
- ✓ EREN : Espace Régional d'Ethique de Normandie.
- ✓ GEFERS : Groupe francophone d'Etudes et de Formations en Ethique de la Relation de Service et de soin.

Les choix pédagogiques

Pour mettre en œuvre ce projet pédagogique, l'équipe de l'IFAS considère que l'apprentissage s'effectue au travers d'une relation interpersonnelle entre formateur et élève. Cette pratique de formation est fondée sur la réciprocité. Il est alors nécessaire de clarifier la place de l'élève et celle du formateur.

La place de l'élève dans la formation :

L'élève est un adulte, responsable, actif dans le processus d'apprentissage qui doit lui permettre de devenir un professionnel aide-soignant compétent.

La formation d'adultes permet un fort enrichissement de la pensée au-delà d'un simple enregistrement d'informations. La progression s'effectue grâce à la quête de nouvelles idées, d'opinions, de remises en question, de recherche de sens.

L'élève doit disposer de toutes les informations concernant la formation et les choix qu'il peut être amené à faire dans cette formation (par exemple, le choix et les démarches pour le dernier stage de projet professionnel). Il doit donc être en possession des modalités et des critères d'évaluation, ainsi que des appréciations qui sont attribuées au regard de son niveau de formation.

L'élève peut être force de proposition pour l'amélioration globale de la qualité de la formation. L'institut propose en effet deux sections relatives à la vie étudiante/élève par an, afin de favoriser l'expression et les échanges entre les apprenants et l'équipe pédagogique et administrative. Les délégués aides-soignants élus y sont invités, également afin de contribuer à renforcer les liens entre formations IFSI/IFAS.

Le référentiel de formation aide-soignant est articulé autour de l'acquisition de compétences, à travers une alternance entre enseignement en institut et enseignement en stage, qui permet des interactions entre les savoirs théoriques et pratiques. Ce sont les liens tissés entre les deux lieux de formation (institut et terrains de stage) qui permettent l'intégration des connaissances.

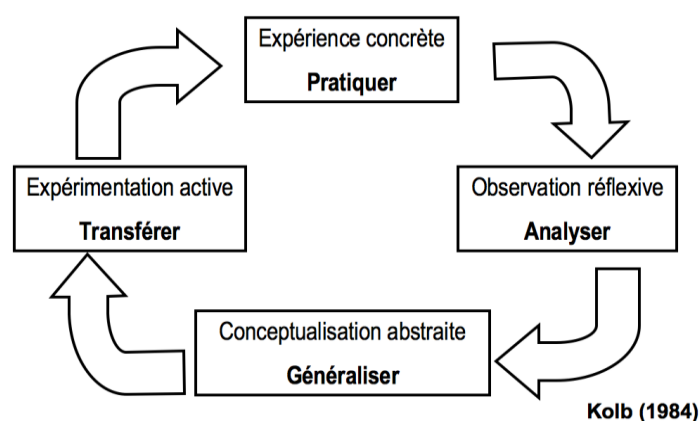
L'équipe pédagogique souhaite pour cela, initier et encourager les élèves aides-soignants, à s'intéresser à la lecture d'articles professionnels qui traitent de sujets de préoccupation du métier d'aide-soignant. Des temps de lectures guidés sont intégrés au cursus, ainsi qu'une séquence hebdomadaire consacrée à l'actualité en santé.

Pour accompagner ce processus, L'IFAS de Fécamp développe les Analyses de Pratiques Professionnelles (APP) avec les élèves aides-soignants.

Ces APP permettent aux élèves de travailler trois paliers d'apprentissage : comprendre pour agir et savoir transférer (L. VYGOTSKY).

Cette pédagogie active favorise l'acquisition des compétences par l'analyse des pratiques et une approche réflexive du Soins.

Le schéma ci-dessous illustre la dynamique d'apprentissage de l'élève à partir d'expériences vécues en stage comme en institut.



La place du formateur de l'IFAS :

Le formateur incarne les valeurs promues par l'IFAS.

Il est référent pédagogique d'un certain nombre d'élèves et en assure le suivi individuel et personnalisé.

Il participe à la mise en œuvre de la formation conformément au référentiel de formation et aux orientations du projet pédagogique.

Il informe les élèves afin qu'ils puissent effectuer des choix dans le cadre de leur formation.

Il est un guide qui permet à chacun de progresser en fonction de ses ressources.

Il est à l'écoute des élèves concernant toutes les questions relatives à la formation.

Il permet et sollicite l'expression de chacun. Il facilite le dialogue entre les élèves et l'équipe pédagogique.

Il est aussi garant des règles institutionnelles.

Il participe aux réunions inter-promotion, organisées par la directrice de l'institut et la coordinatrice pédagogique.

L'alternance intégrative :

L'organisation de la formation est basée sur un principe d'interactions entre des situations cliniques formatives et des situations de soins vécues en stage.

La formation en alternance favorise la professionnalisation et vise à :

- ✓ Acquérir des attitudes professionnelles : accueil, attention aux besoins et aux habitudes de la personne et respect de ses choix
- ✓ Développer la capacité à travailler en collaboration avec l'infirmier dans une équipe pluridisciplinaire
- ✓ Analyser les situations professionnelles
- ✓ Développer des capacités d'initiative et d'anticipation
- ✓ Questionner sa pratique
- ✓ Approfondir les connaissances théoriques actualisées
- ✓ Construire son projet professionnel dans un processus de formation tout au long de la vie et contribuer aux évolutions du métier.

La progression et l'individualisation :

La formation est basée sur une progression dans l'acquisition des compétences et dans la complexification des situations de vie et de soins.

Le découpage en modules de formation centrés sur l'acquisition de compétences permet d'aménager des parcours professionnels individualisés (cursus partiels).

Le suivi pédagogique personnalisé :

Il est basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'élève (autonomie, responsabilisation). Il permet à l'élève de mesurer sa progression.

Les méthodes pédagogiques

La diversité des méthodes permet de développer, favoriser la construction et l'appropriation des savoirs et l'apprentissage du métier d'aide-soignant.

L'équipe pédagogique met en avant les travaux dirigés et travaux pratiques en groupes restreints pour permettre de concrétiser la théorie avec recours à divers outils pédagogiques (cartes mentales, simulation haute-fidélité, quizz interactif...)

Un des objectifs visés est l'intégration des savoirs pour pouvoir les transférer.

Elle a mis en place la pédagogie par le jeu, sur certains contenus qui génèrent des difficultés d'apprentissage auprès des élèves, notamment ceux qui ont quitté le circuit scolaire depuis longtemps.

De plus, les formateurs ont choisi de développer la méthode inductive pour certains enseignements pour permettre aux élèves de construire eux-mêmes leurs Savoirs ce qui minimise les apports sous forme de cours magistraux, moins adaptés.

Le temps de travail en autonomie à domicile autorisé par le référentiel représente jusqu'à 70% du temps :

Le choix fait par l'équipe est que celui-ci reste très minoritaire (3,4% en 2024-2025).

L'Analyse de Pratiques Professionnelles :

La formation prépare l'élève à faire face en tant que futur professionnel à des situations humaines complexes et difficilement prévisibles. Elle est conçue pour former des aides-soignants réflexifs capables de penser et de mobiliser des connaissances théoriques dans leur pratique professionnelle.

L'importance est donnée à la capacité d'analyser des situations, à percevoir les particularités et à adapter l'intervention professionnelle, à la singularité et à l'imprévisibilité des personnes et des contextes. La compréhension des processus et des situations est essentielle.

Elle implique l'acquisition d'un raisonnement clinique sûr, d'une aptitude à s'adapter à tout contexte.

Le projet pédagogique de l'institut s'appuie sur cette théorie et sur celle développée par Jean PIAGET, *le constructivisme*, notamment lors des séances d'APP. Chaque élève, en cursus complet, bénéficiera de trois séances d'APP au cours de l'année, afin de l'initier à cette méthode d'analyse.

Les Travaux Personnels Guidés :

La lecture d'articles professionnels avec TD, mis en amont, est prônée pour introduire un cours à venir, ou pour mobiliser des connaissances.

La Simulation Haute-Fidélité + simulateur gériatrique et handicap

La simulation en santé correspond « à l'utilisation d'un matériel (comme un mannequin ou un simulateur procédural), de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé, pour reproduire des situations ou des environnements de soins, pour enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et permettre de répéter des processus, des situations cliniques ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels »³.

La simulation « haute-fidélité » apporte une plus-value dans l'approche par compétences, en permettant une mise en action des savoirs acquis.

C'est une méthode pédagogique innovante permettant l'alternance intégrative. L'objectif est ainsi d'améliorer la qualité des pratiques et des soins réalisés a posteriori auprès des patients/usagers.

Ce mode d'apprentissage favorise l'analyse réflexive, facilite l'ancrage des acquisitions et permet leur conceptualisation.

La simulation haute-fidélité est utilisée au moins une fois par an en groupes restreints, ainsi que le simulateur gériatrique et de handicap.

³ Rapport simulation HAS : www.has-sante.fr/jcms/c_930641/fr/simulation-en-sante

Les projets spécifiques de l'IFAS pour l'année 2025/2026

Le projet pédagogique est adapté dans la mesure du possible et en tenant compte de la pertinence, de la réglementation et des remarques et réclamations formulées par les élèves lors des bilans de fin de formation :

Ainsi chaque année des projets nouveaux et/ou spécifiques sont mis en place.

Nos nouveaux projets pour 2025/2026 :

- ✓ Une présentation formelle de l'ensemble des acteurs de l'IFPS (Directrice, coordinatrice pédagogique, formateurs IFAS et IFSI, secrétaires et agents d'entretien des locaux) à la promotion de chaque équipe de formateurs sera organisée en début d'année
- ✓ La plateforme E-Learnes, mise en place début 2025 sera déployée intégralement. Un accompagnement à son utilisation sera proposé à l'ensemble de la promotion.
- ✓ Les contenus des cours magistraux les plus complexes seront revus selon le principe du « moins mais mieux » avec synthèse (carte mentale ou autre) et questionnaires ou exercices d'appropriation.
- ✓ Les 18h d'enseignement du numérique en santé seront mis en œuvre, conformément à l'article 3-bis de l'arrêté du 9 juin 2023 et au référentiel socle et transversal de compétences du numérique en santé des aides-soignantes et auxiliaires de puériculture. Ces contenus seront dispensés en présentiel, en majorité sur des séquences courtes de 30 minutes, s'appuyant sur des contenus validés par des experts.
- ✓ La population des adolescents et des jeunes adultes sera intégrée dans les apports sur la fragilité /vulnérabilité - module 2 - santé mentale.
- ✓ Par ailleurs, les modalités d'évaluation du module 2 seront modifiées afin d'aider les élèves AS à mobiliser davantage les connaissances dispensées en cours.
- ✓ Une formatrice de l'équipe de l'IFAS ayant obtenu un D.U de simulation en santé en 2025 réinvestira sa formation auprès des EAS. En s'appuyant sur cette expertise, l'équipe de formateurs perfectionnera les contenus dispensés en simulation haute-fidélité
- ✓ La plateforme SIMANGO®, support de simulation numérique en santé sera utilisée pour différentes séquences pédagogiques (bientraitance, identitovigilance...). Un accompagnement à son utilisation sera proposé à l'ensemble de la promotion.
- ✓ Le développement durable, qui est un axe nouveau du projet d'institut, sera abordé en lien avec le cours de santé environnementale et les cours de santé publique. Ainsi, les connaissances des liens sante - environnement seront approfondis dès la formation initiale.
Le kit « écocitoyenneté » de la région Normandie sera en partie exploité pour cela.
Les élèves participeront aux événements et actions de l'Institut concernant le développement durable.
- ✓ Les contenus de l'Accompagnement Pédagogique Individualisé Complémentaire (APIC), mis en place, selon le texte de juin 2023 et selon les préconisations faites par le groupe de travail APIC du CEFIEC, notamment en lien avec le numérique en santé seront ajustés.

Nos projets spécifiques pour 2025/2026 :

- ✓ Le secteur de la gériatrie est confronté à une demande croissante de personnel qualifié et motivé. Cependant, il peine à attirer les élèves aides-soignants, souvent en raison d'une méconnaissance des réalités du terrain ou d'images négatives. Pour inverser cette tendance, il est crucial de leur offrir une vision claire, valorisante et réaliste des services gériatriques, afin de les inciter à effectuer leurs stages dans ce domaine et à envisager un futur recrutement. L'IFAS souhaite donc collaborer avec le pôle gériatrique du CH pour renforcer son attractivité. Cela passera par l'organisation de rencontres entre les cadres de santé et les aides-soignants des secteurs hospitaliers, et les élèves aides-soignants. En mettant l'accent sur la transparence, la valorisation du métier et l'accompagnement, nous visons à transformer chaque stage en une vocation.
- ✓ De nouvelles modalités de réalisation des séances d'Analyse de Pratiques Professionnelles (APP) sont mises en place suite à la formation de l'ensemble de l'équipe pédagogique (en 2024 et 2025). Les changements principaux reposent sur une préparation en amont moins contraignante (plus d'écrit demandé), le choix par le groupe d'élèves des situations qui seront analysées et donc une analyse plus approfondie des situations exposées avec des règles de fonctionnement au sein du groupe plus rigoureuses.
Une séance d'APP est ajoutée par rapport aux années passées.
- ✓ Une séquence « Actu Santé Hebdo » est créée : chaque semaine de cours un groupe de 3 à 4 élèves présente à la promotion et aux formateurs les actualités de la semaine concernant le domaine sanitaire et social, en 15 minutes. Ainsi chaque élève aura réalisé une recherche et une présentation dans l'année.
- ✓ Lors de la journée d'accueil, plusieurs ateliers d'intégration « brise-glace » sont instaurés, dans l'objectif d'accélérer la connaissance mutuelle des élèves, de permettre aux plus réservés de se lier rapidement à des sous-groupes. Un de ces ateliers permettra également la connaissance mutuelle du lieu d'habitation des élèves pour favoriser le co-voiturage en lien avec l'axe « développement durable » de l'Institut.
- ✓ Suite aux bilans des années précédentes, mettant en lumière que la partie relative aux urgences collectives et situations sanitaires exceptionnelles de l'AFGSU 2 était mal assimilée, elle sera animée en partant de la mise en scène d'une catastrophe impliquant de nombreuses victimes avec des personnages, véhicules et accessoires Playmobil®
- ✓ Au sein des travaux dirigés du module 1 concernant le raisonnement clinique, une recherche systématique des situations de vulnérabilité et de fragilité et des actions de prévention possibles sera effectuée afin de mobiliser les éléments de contenu du module 2.
- ✓ Un travail dirigé basé sur la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie est créé.
- ✓ L'expérimentation de présence d'animaux en cours menée sur la dernière semaine de cours de la promotion 2024-2025 sera reconduite.

Les valeurs et principes

Le projet pédagogique de la formation aide-soignante de l'IFAS de Fécamp repose sur les valeurs professionnelles communes aux professions infirmières et aides-soignantes, et sur les conceptions de l'équipe pédagogique du soin infirmier, de la formation par alternance et de la place de l'élève dans son processus d'apprentissage.

Nos valeurs et conceptions orientent notre mise en œuvre du programme de formation aide-soignante reposant sur l'arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

Les valeurs retenues visant l'acculturation des élèves sont :

- Le respect,
- La laïcité,
- La responsabilisation et l'autonomie
- L'auto-évaluation

Le respect de l'individu

Le respect se définit comme un « *sentiment de considération envers quelqu'un, et qui porte à le traiter avec des égards particuliers* »⁴.

C'est également le « *témoignage de considération, de déférence envers quelqu'un par la parole, par des actes* »⁵.

Le respect renvoie à la notion de bienveillance, « *disposition favorable à l'égard de quelqu'un* »⁶. Il implique l'humanité, l'indulgence, la tolérance et la disponibilité. Il se traduit aussi par l'attention portée à l'Autre et la solidarité dans un principe d'entraide et d'équité en permettant à l'autre de s'épanouir selon ses possibilités et dans l'acceptation de ses différences.

Chaque individu est un être singulier ayant une histoire propre, un vécu, des acquis, capable d'évoluer et de se projeter.

Respecter l'individu, c'est reconnaître sa liberté de choix et sa liberté d'expression. Respecter l'individu implique une nécessaire tolérance.

Se respecter soi-même est un préalable au respect de l'autre :

- Le patient
- La famille
- Les collègues

Pendant ces 11 mois de parcours, le respect passera par des capacités d'écoute, de neutralité envers les autres collègues de la promotion et des promotions infirmières, pour ensuite être capable de les transférer en équipe de soins et auprès des patients ou résidents.

Le respect s'applique également aux règles et procédures, aux locaux et à l'environnement. Le maintien d'un environnement agréable et convivial est un engagement de tout un chacun. Les gestes citoyens quotidiens témoignent du respect du travail de l'ensemble des professionnels et des apprenants.

⁴ <https://www.larousse.fr/>

⁵ <https://www.cnrtl.fr/definition>

⁶ Dictionnaire Le Robert

La laïcité

Le respect du principe de laïcité renforce ce respect de l'individu. C'est un devoir pour tout agent public. Il est donc applicable à nos élèves. Ceux-ci ont un devoir de neutralité stricte. De fait, ils doivent considérer, accompagner de manière égale toutes les personnes et respecter leur liberté d'expression. Nos élèves ne peuvent pas manifester leurs convictions religieuses durant leur année de formation.

La responsabilisation et l'autonomie

Favoriser la responsabilisation, l'autonomie, c'est donner à chaque individu les moyens de faire des choix, de les assumer, de prendre des initiatives, de se positionner au sein d'un groupe social. L'autonomie nécessite l'assimilation de la loi.

L'équipe pédagogique propose de transmettre des connaissances dans le domaine de l'éthique et de la sociologie, appliquées au milieu du soin et des projets d'accompagnement personnalisés.

Il ne peut y avoir d'autonomie sans responsabilité.

Ces deux concepts ont des attributs communs tels que :

- Décider pour soi selon des critères personnels
- Faire des choix en état de conscience
- En mesurer les risques et en assumer les conséquences.

Les élèves accueillis en stage seront amenés à s'intégrer au sein des équipes soignantes et trouveront progressivement leur place de soignant, en tant que membre d'une équipe. Ces mêmes élèves seront également amenés à s'exprimer lors de différents temps d'expression collective (travaux de groupe, analyse de pratique professionnelle...). De même, les élèves, guidés par l'équipe pédagogique, effectueront eux-mêmes les démarches de recherche pour le stage de projet professionnel.

L'IFAS de Fécamp possède une plate-forme informatique, sur laquelle sont mis à disposition des documents pour les élèves. Les cours sont mis en ligne via une application, E-Learnes, en lien avec leur planning. Ainsi, les élèves peuvent s'y référer à tout moment pour compléter leurs connaissances. De plus, les travaux personnels guidés, réalisés hors de l'Institut favorisent la gestion autonome et responsable de ces séquences. De même, il est remis à chaque élève le recueil des principaux textes relatifs au diplôme d'Etat d'aide-soignant. L'élève a librement accès au centre de documentation et aux revues qu'il peut consulter en version dématérialisée.

Toutes ces valeurs intègrent en filigrane l'empathie qui est une qualité essentielle favorisant les relations sociales et professionnelles. Elle développe la conscience de soi et contribue à la conscience sociale. Elle inspire à prendre soin des autres dans une démarche bienveillante et juste.

L'auto-évaluation

L'auto-évaluation est réalisée par l'élève concernant son propre travail et ses capacités d'apprentissage ; son but étant de générer une rétroaction qui favorise l'apprentissage et l'acquisitions des compétences attendues d'un(e) aide-soignant(e).

Cette auto-évaluation est indispensable pour la progression des élèves qui seront ainsi amenés tout au long de leur formation à faire le point sur leur parcours à l'IFAS, notamment à la suite des enseignements cliniques et à l'issue de chaque stage lors des suivis pédagogiques.

Ces différents principes et valeurs professionnelles doivent permettre aux élèves d'être des acteurs et auteurs de leur formation, développant le « vivre ensemble » au sein de l'Institut, et également lors des stages, avec respect et responsabilité, c'est-à-dire avec professionnalisme.

Le profil attendu et les compétences du métier aide-soignant

Notre conception de la fonction aide-soignante s'appuie sur :

- La définition des soins infirmiers précisée dans le Code de la Santé Publique aux articles R.4311-1 à R4311-2 et plus particulièrement le passage qui énonce que « les soins infirmiers, préventifs, curatifs ou palliatifs, intègrent qualité technique et qualité des relations avec le malade. Ils sont réalisés en tenant compte de la personnalité de celle-ci dans ses composantes physiologique, économique, sociale et culturelle ».

- Différents textes posant le socle de l'exercice de la profession d'aide-soignant et les formations validant celle-ci :

- ✓ La constitution du 04 Octobre 1958 : Art 1 « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.
- ✓ Le code de la Santé Publique (4^{ème} partie, livre II Titre 1^{er}) : réglemente l'exercice des diverses professions de santé.
- ✓ La loi n°2002 – 303 du 04 Mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.
- ✓ La loi HPST (Hôpital Patient Santé Territoire) n°2009-879 du 21 Juillet 2009, portant sur la réorganisation de l'offre de soins au niveau des territoires.
- ✓ Loi N° 2106-41 du 26 janvier 2016 portant sur la modernisation de notre système de santé (GHT, etc...)
- ✓ Loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (décloisonner les parcours de formation et les carrières des professionnels de santé, créer un collectif de soins au service des patients et mieux structurer l'offre de soins dans les territoires, développer l'ambition numérique en santé, ...)

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément à l'article R.4311-3 à R4311-5 du Code de la Santé Publique.

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de la vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri-professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

La finalité visée

La finalité visée est l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'aide-soignant.

La formation est conçue autour de la professionnalisation de l'élève. Elle prépare l'élève à devenir un professionnel de santé dont le rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée. La formation s'adapte à l'évolution sociétale et professionnelle permettant à l'apprenant de s'intégrer au mieux dans l'écosystème sanitaire et social.

Au terme de la formation, l'élève aide-soignant :

- ✓ Aura intégré et se sera approprié les valeurs et les concepts de la profession aide-soignante afin de construire son identité professionnelle.
- ✓ Aura construit ses savoirs par l'alternance permettant ainsi de prendre en soins un groupe de personnes en collaboration avec l'infirmier et dans le cadre d'une responsabilité partagée.
- ✓ Aura développé ses compétences dans une dynamique de questionnement et d'auto-évaluation.
- ✓ Sera capable de prendre sa place au sein d'une équipe pluri-professionnelle intra ou extra hospitalière.
- ✓ Inscira sa pratique professionnelle dans les exigences de la démarche qualité et sera capable de s'inscrire dans l'évolution de la profession.
- ✓ Contribuera à la prise en charge globale des patients et de prendre en compte la dimension relationnelle des soins.
- ✓ Aura précisé son projet professionnel.

Le partenariat IFAS – IFSI

Depuis 3 ans, l'interfiliarité entre étudiants infirmiers et élèves aides-soignants est valorisée lors d'une rencontre pédagogique, d'une conférence spectacle, d'un partage avec un acteur de soin expert en soins palliatifs.

Des cours, des temps en groupes retreints mutualisés sont difficiles à organiser du fait des rentrées scolaires décalées, et donc d'une non concordance entre année de formation, unités et modules.

Les référentiels de formation infirmière et aide-soignante prônent le développement et l'acquisition des compétences notamment grâce à l'apprentissage par les pratiques simulées.

Cette méthode pédagogique « simulation en santé » est développée à l'IFPS depuis quelques années déjà d'autant qu'il dispose des équipements permettant ces apprentissages.

L'objectif recherché est pour les apprenants (EAS et ESI) d'apprendre à travailler ensemble pour se former à la pratique collaborative et à l'interprofessionnalité dans le respect du cadre réglementaire et ainsi de participer au développement d'une culture soignante.

Cette année, un projet « pratique soignante » sera mené par la promotion infirmière de 3^{ème} année et la promotion aide-soignante.

LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE

L'apparition des nouvelles technologies bouleverse le secteur de la santé où le numérique est au cœur de l'avancée. Les solutions numériques (la e-santé, la télémédecine, l'intelligence artificielle) sont en effet, des leviers de transformation des parcours de soins en établissement de santé comme en ville.

Le numérique fait désormais partie intégrante des formations en santé puisque les élèves doivent développer des compétences numériques. Cela offre de nombreuses possibilités pour diversifier les modalités d'enseignement et d'apprentissage.

L'accès au numérique

Un environnement numérique de travail (ENT) est proposé aux élèves :

- Accès **WIFI** gratuit
- **Mykomunoté (Epsilon informatique/ Forméis)** : Les élèves accèdent via Internet à cette plateforme où sont déposés leurs plannings de cours et où ils saisissent leurs résultats de stage.
L'élève a à sa disposition, sur la plateforme, le descriptif de l'institut avec les coordonnées des équipes administrative et pédagogique de l'IFAS de Fécamp, le règlement intérieur et le projet pédagogique.
- **E-Learnes (Plateforme Moodle de Normand-e santé)** : Les supports de cours et les documents pédagogiques sont à disposition des élèves.
- **SIMANGO** : Les élèves ont un accès à cette solution de formation numérique gamifiée. Son format ludique favorise l'engagement et la rétention des connaissances.
- **Matériel informatique adapté et à disposition des élèves** : les élèves ont accès à la salle informatique de 8h à 17h30 tous les jours sans limitation de durée (même sur les périodes de stage). Cette salle met à disposition des élèves 5 postes informatiques ainsi qu'une imprimante. [Cette imprimante n'est pas destinée à imprimer les cours](#). Les élèves doivent ramener le papier, l'encre leur est offerte.
- **EM-Premium** : Les élèves ont ainsi un accès gratuit à des revues professionnelles au format numérique.
- **Outils de communication à distance** : Teams ® → application de communication collaborative. Cette application n'est utilisée qu'en cas d'impossibilité de se déplacer à l'IFAS (intempéries par exemple).

Le Dossier Patient Informatisé (DPI)

Les élèves sont formés à l'utilisation du Dossier Patient Informatisé (DPI) du CHI de Fécamp. L'objectif pédagogique est de leur permettre de se familiariser avec le DPI et ainsi intégrer l'utilisation de l'outil dans leur organisation de travail.

Lors de leurs stages, ils ont un accès au DPI.

L'IFPS a le souhait d'acquérir un module de formation sur « Sillage » pour entrainer les élèves à l'utilisation du DPI et les aider à appréhender le logiciel (ergonomie, fonctionnalités, ...) et ce, avant leur arrivée en stage.

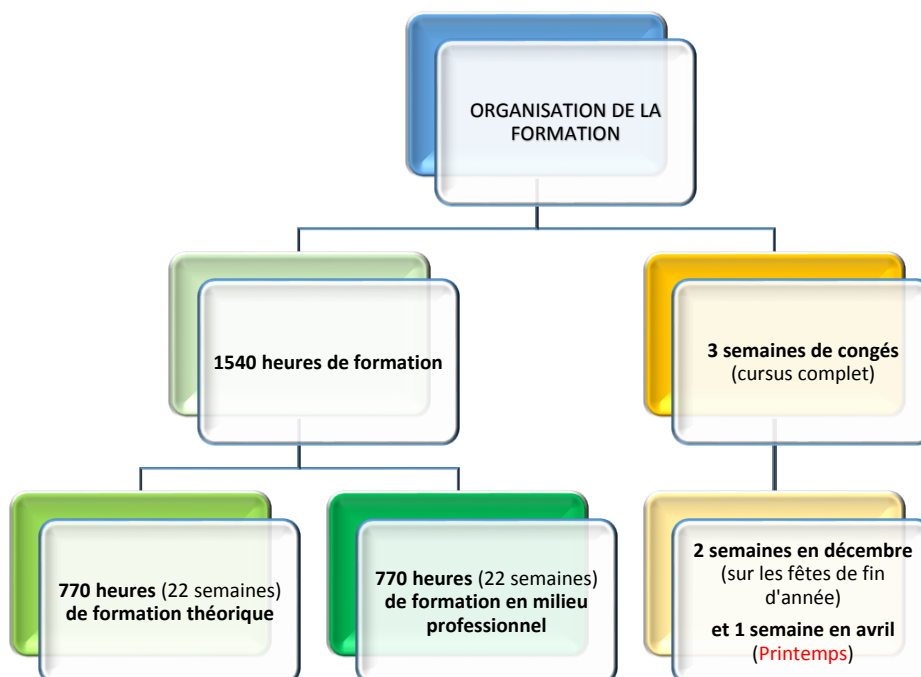
La formation au numérique en santé

L'arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture instaure la formation au numérique en santé au plus tard en septembre 2025.

L'équipe pédagogique le met en œuvre sur cette promotion (voir chapitre nouveautés 2025-2026).

L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION ET LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION

La formation aide-soignante



La formation théorique comprend :

- ✓ 10 modules de formation
- ✓ Un dispositif d'Accompagnement Pédagogique Individualisé de 35 heures dans les 3 premiers mois de la formation (35 heures complémentaires maximum s'ajoutent lorsqu'elles sont prescrites dans le contrat pédagogique aux apprenants bénéficiant d'équivalences de compétences et d'allègement de formation).
- ✓ Des Travaux Personnels Guidés de 35 heures
- ✓ Un suivi pédagogique personnalisé de 7 heures.

La participation aux enseignements et aux stages est obligatoire durant toute la formation.

Les absences en cours ou en stage ne peuvent excéder 5% de la durée totale de la formation à réaliser par l'apprenant.

La formation en milieu professionnel (le stage) :

Elle comprend 4 périodes de stage dont au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées :

- ✓ 3 stages de 5 semaines en référence aux 3 missions de l'Aide-Soignant.
- ✓ 1 stage de 7 semaines préprofessionnel non-fractionné réalisé en fin de formation et se terminant l'avant-dernière semaine de formation.

Au cours de ces stages l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

Un portfolio permet d'assurer le suivi de formation en milieu professionnel de l'apprenant et d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences.

La stratégie pédagogique globale de la formation :

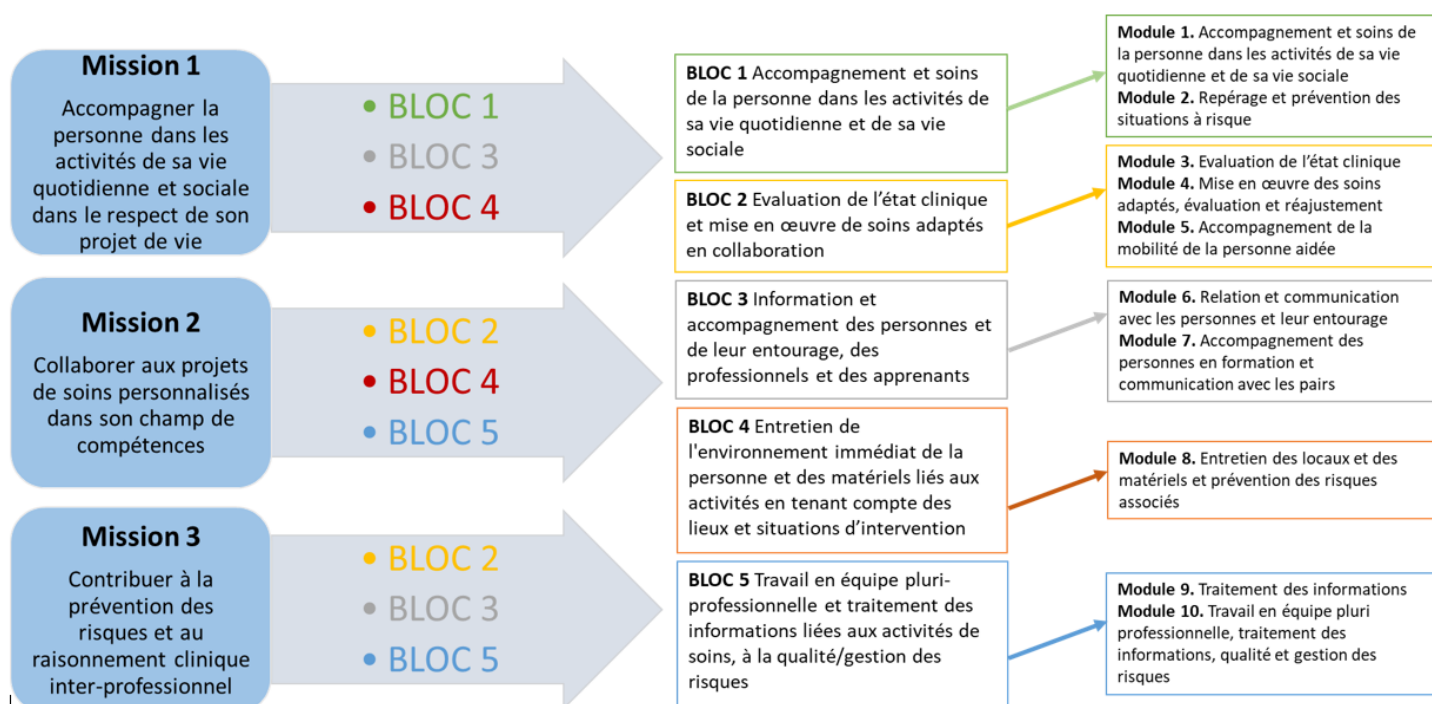


Figure 1 DGOS Missions de l'aide-soignant

Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

Le référentiel de formation des aides-soignants a pour objet de professionnaliser le parcours de l'élève.

L'élève est amené à devenir un professionnel autonome, responsable et réflexif, capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et sous la responsabilité de l'infirmière, de mener des interventions en autonomie et en équipe pluri-professionnelle.

L'équipe pédagogique a repensé la façon de présenter la formation en mettant en avant l'importance du soin adapté et personnalisé, et la responsabilité que cela implique. Un des objectifs étant de faire des apprenants des professionnels capables de se positionner dans une équipe et ne se limitant pas à la seule exécution d'actes.

L'élève développe des ressources, en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances, de compétences et prépare son projet professionnel.

L'élève apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents et polyvalents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées.

Objectif global : la formation doit permettre à chaque élève :

- ✓ De devenir un professionnel compétent et responsable.
- ✓ De donner du sens à son activité future.

Objectifs spécifiques : afin d'y parvenir, l'élève devra atteindre les objectifs suivants :

- ✓ Confirmer son choix d'orientation professionnelle,
- ✓ Développer des capacités d'adaptation,
- ✓ Acquérir les compétences lui permettant d'exercer dans tous les secteurs professionnels où sont dispensés des soins paramédicaux et de s'y adapter, c'est-à-dire de devenir un professionnel polyvalent.
- ✓ Connaître ses limites dans un cadre réglementaire,
- ✓ Se donner les moyens de faire des recherches pour acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de la profession.
- ✓ Construire son identité professionnelle,
- ✓ Identifier ses valeurs professionnelles.

Ainsi, la formation d'aide-soignant doit permettre aux élèves de devenir des praticiens du soin, responsables, polyvalents, s'inscrivant dans une démarche réflexive, de gestion des risques et d'amélioration de la qualité.

Les principes d'évaluation et de validation.

Les évaluations : Les formes et contenus des évaluations sont en adéquation avec le référentiel de formation, les recommandations de l'ARS Normandie et les principes pédagogiques de l'Institut.

La validation des modules de formation reposera sur :

- ✓ L'utilisation des différents acquis en lien avec une situation ;
- ✓ La mobilisation active et dynamique de ces acquis et la mise en œuvre des compétences ciblées par l'unité dans une ou plusieurs situations.

La validation des blocs peut se faire par compensation entre modules du bloc pour les notes supérieures ou égales à 8/20.

La consultation des copies : Chaque élève a la possibilité, sur sa demande, de consulter ses copies après la transmission des notes de la session 1. Ce dispositif permet à l'élève de comprendre ses erreurs et de s'inscrire dans un processus d'amélioration des connaissances.

La validation des stages repose sur la mise en œuvre des compétences requises dans une ou plusieurs situations.

Une analyse des résultats aux différentes évaluations est réalisée pour chaque session. Elle est présentée à la coordinatrice pédagogique. Les résultats de cette analyse orientent la réflexion de l'équipe pédagogique amenant ainsi des renforcements et/ou des modifications des méthodes pédagogiques utilisées l'année suivante.

Le tableau prévisionnel des évaluations est en annexe 5.

Les parcours partiels : Les titulaires de certains diplômes bénéficient d'allègements de formation ou de dispenses en termes de formation théorique et clinique pour devenir aide-soignant. Cependant, les allègements et les dispenses de formation de certains modules ne dispensent pas des évaluations.

Lorsqu'il s'agit d'équivalence complète de compétences, le bloc de compétences est définitivement acquis et ne donne pas lieu à évaluation.

Diplôme d'Etat d'Aide-soignant

✓ **Présentation au jury du DEAS :**

- Le jury de la DREETS se réunit pour délivrer le Diplôme d'Etat après validation de chacune des compétences de stage et validation des modules, avec une franchise horaire d'absence inférieure à 5% du temps de formation.
- Deux jurys sont organisés, l'un en juin pour les élèves titulaires du titre ASSP, l'autre fin juillet pour tous les autres élèves. Des jurys supplémentaires ont lieu en cours d'année pour les élèves bénéficiant d'un complément de formation, afin de pouvoir être diplômés sans attendre ces deux jurys.
- Le jury est souverain.
- Le diplôme d'Etat est délivré par le préfet de région ou son représentant aux candidats déclarés admis par le jury.

✓ **Les conditions de redoublement :**

- Lorsque les conditions de validation ne sont pas remplies à l'issue des épreuves de rattrapages, l'élève peut se réinscrire et suivre les enseignements des modules non validés. Il doit en formuler la demande.
- Selon l'article 10 de l'arrêté du 09 juin 2023, l'élève « *conserve les notes supérieures ou égales à 10 pour l'année de redoublement* ».
- L'élève est autorisé à redoubler une fois.
- Un contrat d'engagement signé par l'élève, l'engage à suivre les enseignements et les stages nécessaires à la validation des blocs de compétence manquants pour obtenir le diplôme d'Etat.
- Selon l'article 10 de l'arrêté du 09 juin 2023 : « *la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves peut octroyer à titre exceptionnel une troisième inscription dans les mêmes conditions. Dans ce cadre, l'élève bénéficie à nouveau d'une session initiale et d'une session de rattrapage dans les mêmes conditions* ».

LA STRATEGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ETUDIANT EN LIEN AVEC LES ATTENTES DE L'EMPLOYEUR ET/OU DU FINANCEUR

Les élèves aides-soignants en accédant au marché de l'emploi exerceront une pratique qui reflétera la manière dont ils y auront été préparés. « *Les manières d'être et de faire de ces professionnels [...] seront influencées dans un sens ou dans l'autre par ce qu'ils auront appris, par ce qu'ils auront vu et entendu, par ce qu'ils auront perçu et ressenti et par la dynamique de réflexion à laquelle ils auront été préparés et entraînés* »⁷.

La mission principale de l'IFAS consiste à former des futurs professionnels compétents et responsables, capables de s'adapter et de répondre aux besoins de santé du territoire en s'adaptant aux évolutions contextuelles et réglementaires.

L'accompagnement à la professionnalisation est un processus dynamique et participatif d'une équipe pluridisciplinaire d'une part mais aussi de l'apprenant qui aboutit à l'obtention des compétences techniques mais également des compétences humaines, relationnelles par le biais d'une reconnaissance d'un diplôme permettant l'exercice de sa fonction.

LE PROJET D'ACCUEIL, D'INTEGRATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ELEVE EN SITUATION DE HANDICAP

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a, dans son article 114 définit la notion de handicap :

« *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* ».

L'institut de formation des professionnels de santé (IFPS) de Fécamp s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder à la formation. C'est pourquoi, tous les élèves/étudiants, en situation de handicap temporaire ou permanent, ou présentant un trouble de santé invalidant, bénéficient d'un accompagnement tout au long de leur formation.

Les objectifs visés sont de permettre à chaque élève/étudiant en situation de handicap de bénéficier des mêmes conditions d'apprentissages et de réussite que l'ensemble des apprenants, tout en préservant sa qualité de vie et de l'accompagner en fonction de ses besoins en le positionnant comme acteur de son projet de formation.

L'IFPS s'engage, ainsi, pour tout apprenant présentant une situation de handicap à :

- ✓ Prendre en compte ses besoins
- ✓ Étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de la formation
- ✓ L'accompagner dans ses démarches.

⁷ DUPUIS M., GUEIBE R., HESBEEN W., Les formations en santé, Paris, Seli Arslan, 190 p.

Cela étant, L'IFPS assure sa **mission d'inclusion des élèves en situation de handicap** en déployant les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser leur accueil, leur accompagnement et leur insertion professionnelle.

Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité. Il doit pour cela déployer les moyens nécessaires à l'obtention de son diplôme.



L'IFPS a constitué un binôme de professionnels « **référénts handicap** » chargé d'améliorer l'accueil des étudiants, élèves et stagiaires en situation de handicap. Lors d'un entretien, les référents analysent les besoins de l'élève en situation de handicap et peuvent l'orienter vers les partenaires ressources (MDPH, Handisup Normandie, AGEFIPH, FIPHP, CRIP Normandie, ...).

Les contraintes et obstacles liés au handicap sont identifiés au regard des différentes composantes de l'environnement de la formation (durée, méthodes et supports pédagogiques...).

L'ensemble de l'équipe est sensibilisé et attentif à la situation du handicap. L'équipe pédagogique accompagne l'élève au quotidien et s'attache à mettre en œuvre les aménagements correspondants à sa situation et en fonction des possibilités offertes par l'institut.



Un livret d'accueil de l'apprenant en situation de handicap est disponible sous format numérique (sur le site internet de l'IFPS) et sous format papier sur simple demande au secrétariat.

Les différents acteurs, structures et partenaires

(Cf. Livret d'accueil de l'apprenant en situation de handicap)

Ils participent à l'accueil et à l'accompagnement des apprenants en situation de handicap dans leurs études et leur vie d'élève.

Ils peuvent être internes ou externes à l'institut de formation, spécifiques à la problématique du handicap ou relever du droit commun.

L'APPRENTANT

Il est la première partie prenante : Acteur de sa formation. S'il le souhaite, il peut signaler sa situation de handicap auprès de la référente handicap et faire valider par un médecin de la MDPH, les aménagements du cursus ou d'évaluation nécessaires. La prise en compte des difficultés liées à une situation de handicap, ainsi que la mise en œuvre de mesures compensatoires en dépendent.

LE REFERENT HANDICAP

Il informe et oriente l'apprenant en situation de handicap, se situe à l'interface entre l'équipe pédagogique et les acteurs du handicap.

Il accueille l'apprenant, recense ses besoins, assure le suivi des mesures d'adaptation, de compensation et d'amélioration des conditions de formations mises en place.

LA MDPH

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a une mission d'information, d'écoute, d'évaluation des besoins de compensation, d'attribution des prestations, de médiation et de conciliation... Elle traite les demandes de reconnaissance du handicap. La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prend les décisions relatives aux droits pouvant être attribués aux personnes en handicap et désigne des médecins agréés, seuls habilités à émettre un avis et des préconisations d'aménagement de formation/d'évaluations. Les prestations de compensation du handicap, les aides à l'accomplissement des gestes essentiels de la vie quotidienne, les besoins en matériel individuel ou liés aux périodes en entreprise... relèvent de la compétence des MDPH.

AUTRES STRUCTURES

En fonction de la situation de handicap, des structures et associations diverses peuvent être sollicitées.

Voir contacts utiles

LE DIRECTEUR

Il est le garant du respect des droits de l'ensemble des apprenants intégrant la formation. Il s'attache à définir et à rendre lisible la politique d'établissement en matière de handicap. Deux référents handicap sont nommés, l'accessibilité est assurée, la procédure d'accueil et d'accompagnement des apprenants handicapés est diffusée.

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Les formateurs sont sensibilisés aux situations de handicap. Ils adaptent les formats et supports pédagogiques en fonction des situations rencontrées.

LA SECTION COMPETENTE POUR LE TRAITEMENT PEDAGOGIQUE DES SITUATIONS INDIVIDUELLES DES ESI/EAS

Cette section est mobilisée en cas de besoin pour étudier toutes incidences en lien avec la situation de handicap de l'apprenant, en particulier les préconisations et mises en œuvre des aménagements d'examen et/ou de validation, ou encore l'accès à l'environnement de travail.

La liste des membres de cette section est fixée dans l'annexe VIII de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux. Elle peut être complétée par toute autre personne (en particulier les référents handicap) susceptible d'apporter une réponse éclairée aux besoins soulevés en fonction des situations et faire appel aux ressources de l'IFPS.

L'AGEFIPH

L'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées peut intervenir, sous conditions d'éligibilité, par exemple pour des besoins spécifiquement liés aux périodes de stage...

Le handicap doit être reconnu administrativement ou des démarches de reconnaissance du handicap doivent être engagées pour pouvoir solliciter les services et aides financières de l'AGEFIPH.

La procédure d'accueil et d'accompagnement

ETAPE 1 : DEMANDE PREALABLE D'AMENAGEMENT

L'apprenant effectue la demande préalable d'aménagement, soit :

- Au moment de l'inscription définitive
- Après l'intervention des référents handicap lors de la 1^{ère} semaine de la rentrée scolaire

Dans ces 2 cas, l'apprenant dispose d'un délai de 15 jours après l'intervention des référents handicap pour restituer le document au secrétariat de l'IFPS.

ETAPE 2 : RECUEIL DES DEMANDES ET PROPOSITION DE RDV

Après la restitution des demandes préalables, les référents handicap recueillent l'ensemble des demandes et programment des RDV.

Ces entretiens sont communiqués aux apprenants, par mail, dans un délai de 7 jours en fonction des disponibilités des référents handicap.

Ces entretiens ont pour objectif d'analyser les besoins de compensation.

ETAPE 3 : ANALYSE DES BESOINS DE COMPENSATION

Lors de l'entretien, le référent handicap, avec l'apprenant, recense les besoins à l'aide de la grille d'analyse des besoins.

Ces entretiens sont réalisés dans un délai de 15 jours.

ETAPE 4 : RECENSEMENT DES BESOINS PAR LES REFERENTS HANDICAP

Après la fin des entretiens, dans un délai de 7 jours, les référents handicap se réunissent pour échanger sur les différents dossiers.

ETAPE 5 : VALIDATION PAR LA DIRECTION

La grille d'analyse des besoins pour chaque apprenant est proposée à la direction pour validation et signature.

ETAPE 6 : PRISE DE CONNAISSANCE DES AMENAGEMENTS

Les référents handicap informent l'apprenant par mail (si accord de la direction pour l'ensemble des demandes) ou sur rendez-vous, en cas de refus ou d'accord partiel. Dès lors, l'apprenant prend connaissance de la décision et la signe.

ETAPE 7 : TRANSMISSIONS A L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET A LA SECTION COMPETENTE POUR LE TRAITEMENT PEDAGOGIQUE DES SITUATIONS INDIVIDUELLES

Les référents handicap transmettent, par mail, les informations relatives aux aménagements pour les apprenants en situation de handicap et le notifient dans la grille d'analyse des besoins.

Les référents handicap transmettent, lors de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles, les noms/prénoms des apprenants ayant fait une demande d'aménagement préalable.

ETAPE 8 : POINTS DE SUIVI

Les points de suivi seront réalisés, par les référents handicap, 1 fois par an, à la moitié de l'année de formation.

ETAPE 9 : RENOUVELLEMENT

Les apprenants doivent **renouveler tous les ans leur demande d'aménagement**. Ainsi, ils rempliront, à chaque début d'année scolaire, dans les délais cités ci-dessus (15 jours à compter du 1^{er} jour de la rentrée), une demande préalable d'aménagement.

A la suite de cette demande de renouvellement, des entretiens sont communiqués aux apprenants, par mail, dans un délai de 7 jours en fonction des disponibilités des référents handicap.

Ces entretiens ont pour objectif d'analyser l'évolution des besoins de compensation à l'aide de la grille d'analyse des besoins archivée.

L'accessibilité de l'IFPS



Les locaux de l'IFPS de Fécamp permettent aux personnes en situation de handicap d'accéder aux salles de cours, bureaux, centre de documentation et de circuler facilement dans le bâtiment.

Un registre d'accessibilité est mis à disposition du public sur la banque d'accueil de la Direction.

L'accessibilité à la formation est améliorée par un **environnement numérique de travail** (ENT) sur lequel sont disponibles des cours, des ressources pédagogiques, des forums, plannings, ...

Des équipements informatiques (PC, réseau WIFI) sont mis à disposition des apprenants.

Compensations possibles par typologie de handicap

<i>Typologies du Handicap</i>	<i>Compensations possibles</i>
	- Réserver une place à proximité de l'écran de diffusion - Mettre un écran individuel à disposition - Supports avec police ARIAL et caractères taille > 14 - Abaisser la luminosité dans l'amphithéâtre (adaptation de l'éclairage) - Agencement du mobilier - Mise en place de repères sonores ou tactiles, etc.
	- Pas d'accès à la lecture labiale - Adaptation des exercices de groupe - Diction et posture du formateur/intervenant - Soutien pédagogique - Supports écrits, outils numériques, etc.
	- Enseignements actifs basés sur la pratique professionnelle et propices à la dynamique motivationnelle - Adaptation des rythmes de pauses / des méthodes pédagogiques - Connaître les procédures en cas d'urgence selon type de maladie
	- Accompagnement spécifique dans le cadre d'un handicap temporaire (par exemple fracture...) - Adaptation de la formation - Aides à la mobilité - Adaptation de l'environnement - Ascenseur - Rampes d'accès extérieures - Couloirs et ouvrants adaptés aux fauteuils roulants, etc.
	Au regard des recommandations des professionnels de santé : - Pédagogie adaptée - Majoration du temps de composition pour les épreuves écrites et/ou orales, pour la préparation écrite des épreuves orales et pour les épreuves pratiques - PC (en dehors des évaluations), audiophone, lecture orale des sujets, etc.

L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS ET LA STRATEGIE DE PREVENTION DE RUPTURE DES PARCOURS

La relation qui s'établit entre le formateur et l'élève est une relation de confiance, mais ce n'est pas une relation d'aide ou thérapeutique entre un soignant et une personne en demande de soutien.

Elle a pour intérêt de permettre à l'élève d'avoir un référent pédagogique qui puisse l'accompagner avec singularité tout au long de l'année.

Ce suivi individuel concourt à l'enjeu n°4 du PRS Normandie 2023-2028 « prendre soin des professionnels de santé » afin de limiter les interruptions de formation.

La relation pédagogique s'exerce à différents niveaux :

- ✓ Un temps spécifique est ainsi dédié surtout en début de formation, à différentes informations concernant :
 - La présentation de la formation
 - Le suivi du dossier administratif de chaque élève
 - La présentation des élèves entre eux
 - La présentation du statut et du rôle des délégués et leur élection
 - La présentation des différents projets (pédagogiques) et protocoles (AES, accident de travail, entretien des tenues, etc.)
- ✓ Lors de temps collectifs d'expression, telles des séances de préparation de stage.
- ✓ Lors de temps individuels notamment avec suivis pédagogiques.

Les élèves redoublants signent avant le début d'année un **contrat pédagogique** précisant le motif de leur redoublement, les modules et compétences restant à valider.

Une maquette planning personnalisée

Elle est réalisée en positionnant les modules, le plus possible, sur des jours complets afin de ne pas mobiliser des élèves déjà titulaires de titres professionnels sur des temps courts. Elle est construite suivant une réflexion pédagogique menée par les formateurs en lien avec l'acquisition progressive des connaissances et des compétences.

Une maquette individuelle est remise à chaque élève dès la rentrée. (Cf. annexe n°2).

L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)

Suite à la participation au groupe de travail du CEFIEC un déroulé des 35h d'API a été créé (cf. annexe n°3).

L'Accompagnement Pédagogique Individualisé Complémentaire (APIC)

Suite à l'Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives au fonctionnement des IFPS et aux formations conduisant au diplôme d'AS et d'AP, des contenus qui nous semblent indispensables à tous les élèves titulaires de titres professionnels et par conséquent dispensés de certains enseignements et /ou stages sont proposés.

Cet APIC est personnalisé suivant le titre et fait l'objet d'une signature de contrat lors du 1^{er} suivi pédagogique.

Cette formation spécifique est décrite dans un tableau (cf. annexe n°4).

Le suivi pédagogique individuel

C'est une action de formation qui permet à l'élève de situer sa progression tout au long de son cursus avec l'aide d'un formateur référent de son entrée en formation jusqu'au diplôme.

Il doit favoriser l'autonomisation de l'élève vis-à-vis de sa formation tout en lui permettant d'avoir un interlocuteur privilégié au sein de l'équipe enseignante qui connaît son cursus de manière précise et qui est à l'écoute de ses difficultés dans le cadre de la formation. A l'IFAS de Fécamp, l'élève ou le formateur se réserve le droit de demander un changement d'interlocuteur, pour des raisons qui pourraient perturber la relation pédagogique.

Le contenu des entretiens ne doit concerner que des questions relatives à la formation de l'élève. Seuls la Directrice, la coordinatrice pédagogique et les autres formateurs peuvent avoir connaissance du contenu des suivis pédagogiques.

Le premier suivi individuel vise à faire connaissance avec l'élève et à lui restituer ses tests de positionnement en français et mathématiques. Les autres sont prévus à chaque retour de stage. Des suivis supplémentaires sont possibles si l'élève ou le formateur en exprime le besoin. Ils ont une durée d'environ 30 minutes.

Le portfolio est un guide pour l'élève et les formateurs et plus particulièrement celui qui va accompagner pédagogiquement l'élève tout au long de l'année de formation, les professionnels de santé et/ou le tuteur référent de stage qui encadrent en proximité. Il doit permettre à l'élève de mieux mesurer sa progression.

L'enseignement clinique ou accompagnement en formation clinique

Chaque élève bénéficie d'au minimum un enseignement clinique au cours des différents stages, même ceux qui bénéficient d'un allègement de la formation clinique.

Il vise à faire le lien avec les professionnels de santé et aider l'élève à progresser tant dans les soins que dans le raisonnement clinique.

L'accompagnement en formation clinique comprend 3 étapes :

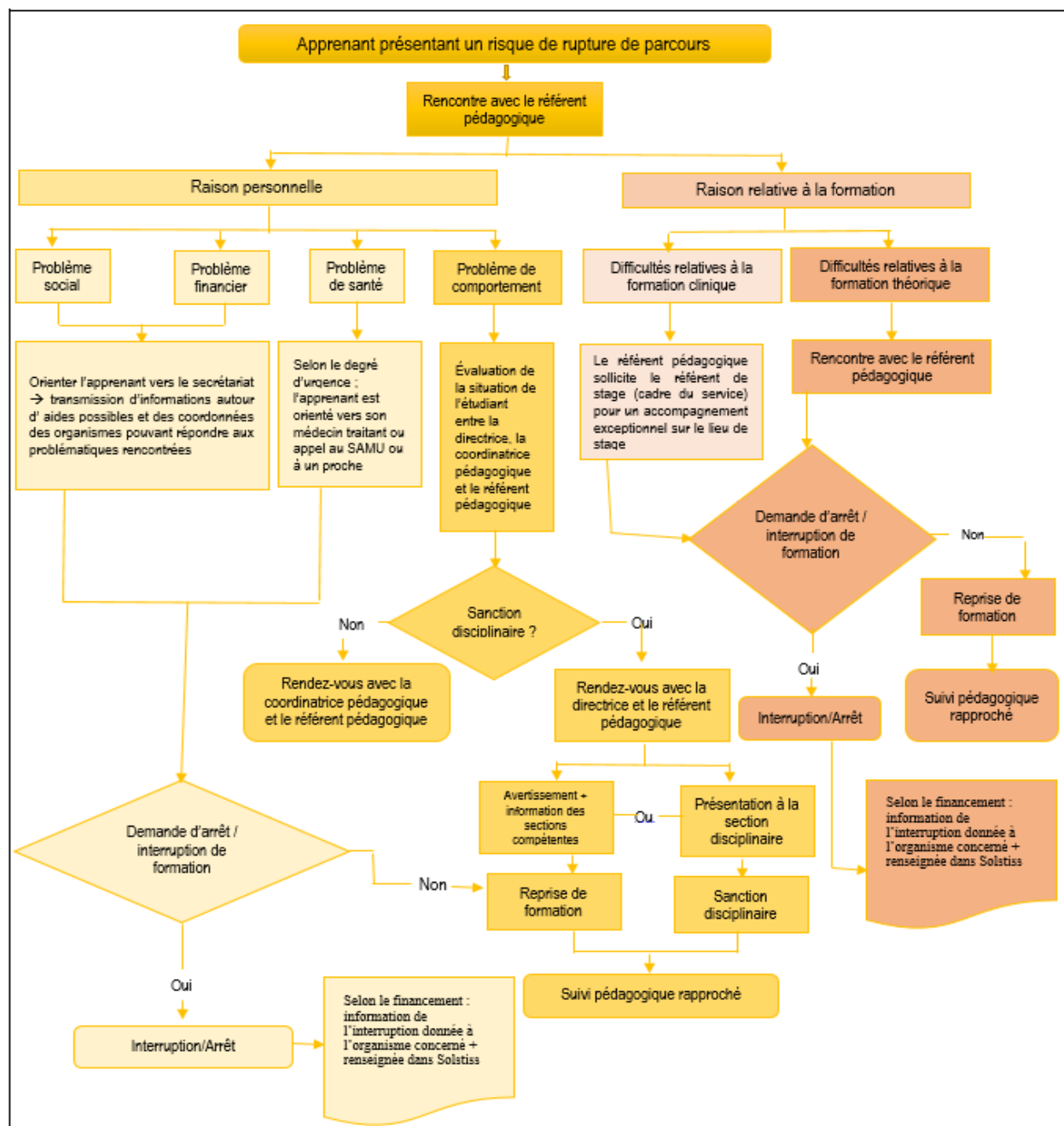
- ✓ La préparation au stage pour laquelle un temps est dédié.
Ce temps est organisé par la coordinatrice pédagogique avant le premier stage : Elle explique aux élèves comment utiliser leur Portfolio, comment rédiger leurs objectifs de stage, quelle attitude adoptée en stage, comment se comporter en stage avec l'équipe de professionnels de santé qui va les encadrer.
Puis le relais est assuré par l'équipe pédagogique. Celle-ci présente aux élèves les modalités spécifiques (prise de contact avec le service, arrivée en stage, tenue, ...), la réglementation du temps de travail et du droit du travail. Ce temps permet de resituer le stage dans la formation (objectifs institutionnels, analyse de pratique, ...) et de transmettre les différents documents de stage.
- ✓ L'accompagnement en stage est réalisé par l'un des formateurs de la promotion. Il vise la construction identitaire du futur professionnel.
- ✓ L'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP) est planifiée durant le stage. Elle correspond à un temps de réflexion portant sur les pratiques professionnelles vécues et observées. Elle favorise le développement de la réflexivité de l'élève.

La stratégie de prévention de rupture des parcours

L'accompagnement, axe fort du projet pédagogique, se traduit par la désignation pour chaque apprenant, à son entrée à l'IFPS et tout au long de son parcours professionnalisant, d'un formateur référent de suivi pédagogique qu'il rencontre régulièrement durant la formation. Un nouveau formateur référent pédagogique est nommé chaque début d'année pour chacun des élèves.

Ce dispositif permet d'adapter le parcours de formation au regard des besoins exprimés ou non de l'apprenant.

En fonction de la situation rencontrée par l'élève présentant un risque de rupture de parcours, il est orienté selon l'arbre décisionnel suivant :



Grâce à l'ensemble du dispositif, l'IFPS espère contribuer au développement du parcours de l'apprenant, favoriser l'émergence de son projet professionnel et donc l'accompagner vers la réussite.

LA PLANIFICATION DE L'ALTERNANCE

Le calendrier de formation est porté à la connaissance de chaque élève dès la rentrée. Il fixe les dates de présence à l'institut, les dates de stages et de vacances, la date de fin de formation sous réserve de modifications.

La formation n'est pas une juxtaposition de cours et de stages. La formation des élèves doit intégrer le stage dans un processus d'apprentissage progressif.

Utiliser l'alternance en formation, c'est permettre à l'élève :

- D'expérimenter sur le terrain ce qu'il a étudié à l'institut
- De faire des recherches sur le terrain pour le réinvestir en cours
- De prendre du recul vis-à-vis de son vécu de stage
- D'analyser ses pratiques et celles des soignants

Cela doit lui permettre de se positionner et de se construire en tant que futur professionnel.

Le stage permet la mobilisation des connaissances acquises à l'IFAS, mais également l'acquisition de nouvelles qui pourront être réinvesties à l'institut.

Pour faire vivre le concept d'alternance de la formation d'aide-soignant, les élèves, à l'IFAS de Fécamp, reviennent entre 4 et 6 semaines à l'Institut de formation, entre les stages (cf. Annexe 1 « trame d'alternance cours/stages »).

Ainsi, ils exploitent ce qu'ils ont vu, fait et vécu en stage, avec les formateurs, à travers les rendez-vous de suivi pédagogique et avec leurs collègues lors des temps d'enseignement théorique où la place est donnée à l'interactivité.

LES STAGES

Compte-tenu de l'étendue géographique importante des différents lieux de stages partenaires de l'IFAS de Fécamp, l'élaboration de la trame de stage est faite selon certains critères :

- ✓ Possession ou non **du permis** et d'un moyen de transport
- ✓ Lieu d'habitation
- ✓ Lieu de l'IFAS
- ✓ Prise en charge ou non du remboursement des frais de transport par les employeurs pour les élèves en promotion professionnelle,
- ✓ Les différents lieux d'exercice professionnel antérieurs
- ✓ L'exercice professionnel de membres de la famille sur les stages partenaires.

Les périodes de stage suivant les titres

Pour tous les titres, à l'exception du titre ASSP diplômé plus tôt, une organisation des périodes de stage est proposée de façon à ce que tous les EAS aient un stage de projet professionnel pour lequel ils pourront choisir la **discipline** en concertation avec le référent pédagogique.

Par conséquent, pour les élèves possédant les titres AES/MCAD/AVS/AMP, les stages sont répartis en 3 périodes de 4 semaines et non 5.

Les élèves saisissent leur feuille d'évaluation en stage sur le logiciel dédié, avec vérification à posteriori par le formateur référent pédagogique, qui vérifie également le planning de stage (heures effectuées / heures prévues, travail en week-end ou nuit).

Spécificités des stages

La trame de stage est transmise via Mykomunoté en début d'année par la coordinatrice pédagogique, référente des stages, pour permettre des réajustements éventuels.

Les stages A, B et C sont attribués par la coordinatrice pédagogique avec des disciplines selon les obligations du référentiel.

- ✓ **Stage A** → APP + situation relationnelle pour le Module 6
→ Enseignement clinique
- ✓ **Stage B** → Evaluation du M1/M2
→ 2^{ème} session du M1 et/ou M2 pour certains titres (AES / ADVF / AMP / ASHQ)
→ APP pour les titres SAPAT et ASSP
- ✓ **Stage C** → Enseignement clinique pour ceux qui n'ont pas le stage A (SAPAT et ASSP)
→ 2^{ème} session du M1 et/ou M2 pour les élèves cursus complets
→ APP
- ✓ **Stage D (projet professionnel)** → Il est choisi par les élèves avec accompagnement des formateurs et de la coordinatrice pédagogique pour le choix du stage et l'écriture de la lettre de motivation et du Curriculum Vitae
→ Evaluation M6 en début de stage 1^{ère} et 2^{ème} session
→ APP

Une réunion entre les formateurs, la coordinatrice pédagogique et la directrice sera organisée en amont pour identifier les élèves AS en difficulté afin de proposer à ces derniers un enseignement clinique lors de ce stage D. Les autres élèves devront envoyer, à leur formateur(trice) référent(e), 2 DDS signées par un soignant. Cette démarche leur permettra de continuer à travailler le raisonnement clinique.

Concernant les redoublants, un accompagnement individualisé en stage sera proposé lors du suivi pédagogique, la ou les périodes de stage et leur durée sont précisées dans le contrat pédagogique de l'élève.

Liste des lieux de stage et nombre d'élèves accueillis sur les terrains

La trame alternance cours stages est construite en s'appuyant sur les arrêtés relatifs à la formation et au diplôme d'Etat aide-soignant et la date de rentrée fixée par l'ARS Normand. Nous travaillons en collaboration avec l'IFP Mary Thieullent du Havre, afin d'envoyer nos demandes de places de stage sur des documents communs, sur la même période aux établissements du GHT Estuaire, ainsi qu'aux cliniques havraises.

De même les demandes de places de stage faites par les apprenants pour le stage de projet professionnel sont envoyées à la même date pour les deux IFAS, ceci, afin de s'assurer d'une équité d'accès aux stages pour l'ensemble des élèves.

Etablissements ayant proposé des places de stage du 1^{er}/09/2025 au 24/07/2026

Etablissement	Adresse Etbs	Code postal	Ville	DEAS
FOYER LES HAUTES EAUX AUTIGNY	LES HAUTES EAUX	76740	AUTIGNY	2
CLINIQUE GUILLAUME	111 AVENUE DU MARECHAL JUIN	76230	BOIS GUILLAUME	4
EHPAD MAURICE COLLET	3 avenue Winston Churchill	76490	CAUDEBEC EN CAUX	8
RESIDENCE LA POMMERAIE - ASSOCIATION LA POMMERAIE-JEAN VANIER	4 ROUTE DE TURRETOT	76280	CRICQUETOT L ESNEVAL	8
SERVICE DE S.I A DOMICILE CRICQUETOT L'ESNEVAL/ASS ADMR	Maison du CANTON	76280	CRICQUETOT L ESNEVAL	4
MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE MAGDALA-JOHN BOST	6 Rue John Bost	76133	EPOUVILLE	4
EHPAD ETOILE DU MATIN	AVENUE DAMILAVILLE	76790	ETRETAT	8
RESIDENCE BOUIC MANOURY	373 RUE CHARLES DE GAULLE	76640	FAUVILLE EN CAUX	13
ACOMAD	13 Quai bérigny	76400	FECAMP	5
CENTRE HOSPITALIER DE FECAMP	100 Avenue du Président F. Mitterrand	76400	FECAMP	116
FOYER LES GOELANDS	171 Rue Gustave COUTURIER	76400	FECAMP	2
EHPAD ANNE FRANCOISE LE BOULTZ	5 RUE DES ECOLES	76450	GRAINVILLE LA TEINTURIERE	4
ETABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL	634 Rue André Martin	76690	GRUGNY	3
ETABLISSEMENT POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS POLYHANDICAPES	LES MYOSOTIS	76700	HARFLEUR	1
BERCAIL SAINT DENIS - ASSOCIATION DES FONDATIONS DU DR GIBERT	4, ROUTE DU BERCAIL	76560	HERICOURT EN CAUX	40
CENTRE DE REEDUCATION LA HEVE	234 Rue Stendhal	76620	LE HAVRE	2
CENTRE INFANTILE RAYMOND LERCH	100 rue du 329ème	76600	LE HAVRE	4
CLINIQUE LES ORMEAUX	36 RUE MARCEAU	76600	LE HAVRE	5
CLINIQUE OCÉANE	514 rue Irène Joliot-Curie	76620	LE HAVRE	2
EHPAD SAINT JUST	78 RUE ST JUST	76600	LE HAVRE	7
EHPAD VILLA SAINT NICOLAS	28 rue Pierre Guinard	76600	LE HAVRE	7
EHPADS PUBLICS LES ESCALES	48 rue du 329ème RI	76600	LE HAVRE	55
GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE		76083	LE HAVRE	36
HOPITAL PRIVE DE L'ESTUAIRE	505 Rue Irène JOLIOT CURIE	76620	LE HAVRE	26
LES JONQUILLES	18 rue Jacqueline Auriol	76600	LE HAVRE	3
MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE "LES CONSTELLATIONS"	51 rue René Duvauchelle	76620	LE HAVRE	2
SSIAD LES ESCALES	46 Rue Mac Orlan	76600	LE HAVRE	4
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL CAUX VALLEE DE SEINE	19 AVENUE DU PRESIDENT RENE COTY	76170	LILLEBONNE	11
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL CAUX VALLEE DE SEINE BOLBEC	19, avenue du Président René COTY	76170	LILLEBONNE	10
CLINIQUE TOUS VENTS	19,AVENUE DU PRESIDENT RENE COTY	76170	LILLEBONNE	2
EHPAD KORIAN HAUTS DE L'ABBAYE	ZAC DU DOMAINE DE LA VALLÉE	76290	MONTIVILLIERS	7
EHPAD LA BELLE ETOILE	33 rue Jacques PREVERT	76290	MONTIVILLIERS	5
SSR DU CAUX LITTORAL	23 BIS, RUE DE LA POSTE	76460	NEVILLE	4
COALLIA LA MAISON DU TELHUET	3 Rue Edmond de Lillers	76330	NOTRE DAME DE GRAVENCHON	8
CENTRE HOSPITALIER PONT AUDEMER	64 route de Lisieux	27500	PONT AUDEMER	10
MAISON SAINT JOSEPH	20, rue Père ARSON	76700	ROGERVILLE	3
CENTRE JEAN VANIER - ASSOCIATION LA POMMERAIE-JEAN VANIER	19, rue Maréchal FOCH	76133	ROLLEVILLE	4
MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE LE MANOIR/ ROUELLES	Manoir d'Eprenesnil	76610	ROUELLES	5
CLINIQUE SAINT HILAIRE	2, place SAINT-HILAIRE	76000	ROUEN	4
CENTRE HENRI BECQUEREL	Rue d'Amiens	76038	ROUEN CEDEX 1	9

SSIAD/CSI CROIX ROUGE FRANCAISE SAINT VALERY	5, Rue Jeanne Armand Colin	76460	SAINT-VALERY-EN-CAUX	4
EHPAD LES PAQUERETTES	4, rue du MOULIN	76540	SASSETOT MAUCONDUIT	8
CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	4 rue PAUL ELUARD	76300	SOTTEVILLE LES ROUEN	13
HOPITAL LOCAL DE SAINT ROMAIN	8 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	76430	ST ROMAIN DE COLBOSC	14
CENTRE HOSPITALIER DU GRAND LARGE	17 Rue Jeanne Armand COLIN	76460	ST VALERY EN CAUX	4
EHPAD LA ROSERAIE	27 RUE ALBERT DUBOSC	76310	STE ADRESSE	3
LA ROSERAIE	7, rue Charles DALENCOUR	76310	STE ADRESSE	4
LOGIS SAINT FRANCOIS	4 ROUTE DE VALMONT	76540	THIETREVILLE	1
CLINIQUE DES BOUCLES DE LA SEINE	9, rue du champ de courses	76190	YVETOT	4
HOPITAL LOCAL ASSELIN HEDELIN	7 rue du champ de courses	76190	YVETOT	12
CLINIQUE HEMERA D' YVETOT	14 Avenue Maréchal FOCH	76190	YVETOT	5
SERVICE DE S. I A DOMICILE YVETOT-SPASAD CCAS YVETOT	6 Rue d'Arques	76190	YVETOT	4
				533

LES MODALITES D'ENCADREMENT ET DE TUTORAT (STRUCTURE D'ACCUEIL)

Les lieux de stage sont choisis en fonction des ressources qu'ils peuvent offrir aux élèves. Ils accueillent un ou plusieurs élèves. Un stage est reconnu « qualifiant » lorsque le maître de stage se porte garant de la mise à disposition des ressources, notamment la présence de professionnels qualifiés et des activités permettant un réel apprentissage.

Critères de qualification d'un stage

L'alternance cours/stage est réfléchi en fonction des possibilités d'accueil des élèves par les lieux de stage.

Les critères de qualification d'un stage sont :

- L'établissement d'une convention de stage, établie entre le représentant légal du CHI de Fécamp représenté par la directrice de l'institut et le représentant légal de l'établissement d'accueil. Elle fixe l'organisation et les conditions de déroulement du stage. La convention type est portée à la connaissance des élèves. Les modalités d'envoi des conventions vont évoluer à compter de septembre 2025. Afin de simplifier, d'harmoniser les démarches administratives et de s'inscrire dans une démarche de développement durable, une **convention annuelle** sera désormais établie entre l'établissement d'accueil et notre institut. Celle-ci couvrira l'ensemble des élèves qu'ils accueilleront sur la période de référence. Pour chaque stage, un **avenant nominatif**, précisant l'identité des élèves concernés et la période de stage sera signée de manière tripartite, par l'élève, la directrice de l'IFAS et le responsable de l'établissement d'accueil. Ces avenants seront envoyées dès octobre pour les périodes de stage A,B et C.
- L'établissement d'un livret d'accueil par l'établissement/service d'accueil. Les établissements ont accès à une trame du livret d'accueil du stagiaire que l'IFPS de Fécamp a formalisée. Cette trame est également un guide pour le tuteur de stage, puisqu'elle reprend également les étapes d'un encadrement de qualité.
- L'établissement d'une charte d'encadrement qui est un document de référence élaboré entre l'établissement d'accueil et l'IFAS. Elle formalise les engagements des 2 parties

dans l'encadrement des élèves. Elle précise les rôles et responsabilités des différentes personnes impliquées dans la réalisation des stages. Cette charte a pour objectifs de garantir et d'optimiser les temps d'apprentissage en stage, d'affirmer le caractère pédagogique du stage dans une formation professionnelle par alternance, de constituer un engagement partagé et de répondre à tous les critères qualités attendus, de formaliser ces engagements à 2 niveaux institutionnel (établissement d'accueil et IFAS) et opérationnel (équipe soignante et élève) et de garantir par l'intermédiaire des partenaires le respect et la sécurité de la personne soignée à toutes les étapes de l'encadrement des élèves. Ainsi, l'ensemble des établissements accueillant des élèves ont reçu pour signature notre charte d'encadrement qui formalise la nature des engagements de l'IFAS et du terrain de stage, afin de créer les conditions favorables à l'encadrement des stagiaires.

Le tuteur de stage

Le responsable de la structure d'accueil ou le maître de stage désigne un tuteur de stage qui assure l'encadrement de l'élève.

Le tuteur représente la fonction pédagogique du stage. Il est volontaire pour exercer cette fonction.

Le rôle du tuteur consiste à :

- ✓ Organiser et assurer le suivi de la formation pratique de l'élève en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- ✓ Guider l'élève dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étape réguliers
- ✓ Evaluer la progression de l'élève durant la période et l'aider à s'auto évaluer
- ✓ Evaluer l'acquisition des compétences en fin de période
- ✓ Communiquer avec le formateur référent en institut de formation.

Une formation continue sur le tutorat aide-soignant est proposée à tous les soignants qui le souhaitent. Au cours de cette formation, l'accent est mis sur l'accueil des élèves en stage, le portfolio, son utilité, son contenu, et sur les modalités d'évaluation, etc.

Par ailleurs, l'Institut organise des journées de rencontre avec les tuteurs, maîtres de stage et professionnels de soins. Le renforcement de ce partenariat vise une amélioration continue de la formation et de la professionnalisation des élèves.

La place des tuteurs de stage

Les tuteurs ont un rôle primordial dans la transmission du Savoir. Ils sont experts dans les soins. Les tuteurs explicitent leurs pratiques en situation de travail. Ils participent à la réflexion pédagogique et sont informés de la formation dispensée à l'institut. Ils participent à l'évaluation continue des élèves.

Les tuteurs adapteront le parcours de stage de l'élève pour lui permettre d'atteindre les objectifs que celui-ci lui aura présentés dès le début stage. Le tuteur accompagne l'élève dans le réajustement de ses objectifs en fonction de la particularité du service.

Les tuteurs participent à la mise en œuvre de l'alternance en venant partager leur expérience, leurs connaissances et leur savoir-faire à l'institut. Ils aident l'élève à faire le lien entre ce qui est enseigné à l'IFAS et ce qu'il vit en stage.

C'est pourquoi l'équipe de formateurs IFAS propose en fonction des demandes 1 à 3 sessions de formation par an au « Tutorat AS » pour les professionnels de santé du territoire.

LES MODALITES D'EVALUATION DE LA QUALITE DES LIEUX DE STAGES DES ELEVES

L'analyse des réalités professionnelles sur des temps de retour d'expérience en IFAS (Simulation, supervision, exploitation de stage, jeux de rôle...) est favorisée.

Un questionnaire d'évaluation de l'encadrement est présent dans la trame du livret d'accueil qui est proposée aux établissements accueillant des élèves.

Nous avons également élaboré en collaboration avec des élèves et des tuteurs de stage, un questionnaire de satisfaction. Nous avons pour projet une mise en commun de nos questionnaires respectifs et de l'outil d'exploitation, avec l'IFPS Mary Thieullent du Havre dans le cadre de notre politique commune des stages. En attendant l'aboutissement de ce projet, les élèves font chaque trimestre un bilan écrit de la formation en IFSI et des stages, qu'ils présentent à l'oral aux formateurs d'année, à la Directrice et à la Coordinatrice pédagogique. En fonction des problématiques rapportées, nous sommes amenés à intervenir auprès des professionnels de santé, afin d'échanger sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer l'encadrement proposé aux stagiaires.

LES PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE DES ELEVES

Le règlement intérieur

	INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE 3 rue St Nicolas - 76400 FECAMP	Date : 01 août 2023
IFAS: 02.35.19.39.50	IFPS: 02.35.26.61.06	Référence : 101907
MAIL: SECRETARIAT@CH-FECAMP.FR		Version 2
SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR		Validé en CCSD le 26/02/2024
		Inté à jour : 01 Août 2024
		Inté à jour : 01 Août 2023

REGLEMENT INTERIEUR :

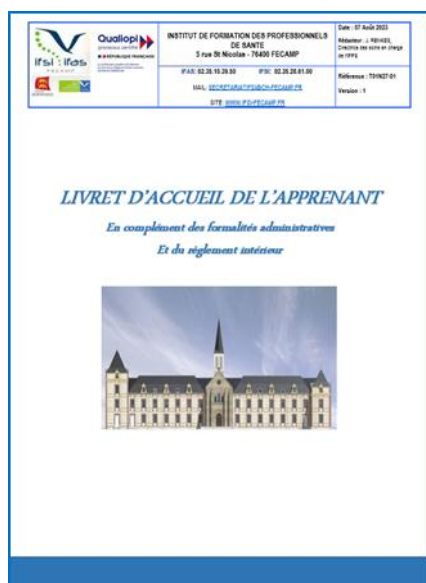
Etudiants en Soins Infirmiers (ESI)
Elèves Aides-Soignants (EAS)
Stagiaires de la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV)

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

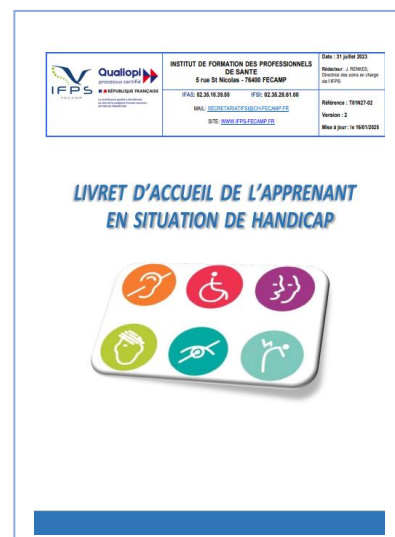


Il est disponible sur la plateforme numérique et sur le site internet de l'IFPS.

Le respect et le suivi du règlement intérieur sont essentiels pour créer un environnement organisé, cohésif et respectueux au sein de l'IFPS. Cette démarche contribue ainsi à bâtir des relations positives entre les apprenants (élèves, étudiants et stagiaires), les équipes administrative et pédagogique et les parties prenantes, et favorise le bon fonctionnement de l'organisation dans son ensemble.



Il est complété par un livret d'accueil de l'apprenant et d'un livret d'accueil de l'apprenant en situation de handicap.



Environnement de la vie des élèves

Le Centre de Documentation et d'Information (CDI) :

Le CDI met à disposition des apprenants un ensemble d'ouvrages classés par thématiques et formations.

Le CDI est accessible selon le calendrier suivant :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 – 12h30	8h30 – 12h30	8h30 – 12h30	8h30 – 12h30	8h30 – 12h30
13h30 – 16h30	13h30 – 16h30	13h30 – 15h30	13h30 – 16h30	13h30 – 15h30

Salle informatique :

Elle est accessible aux élèves du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30.

Tout apprenant entrant dans la salle informatique est tenu de respecter son règlement intérieur.

L'environnement numérique

Les élèves ont accès à :

- ✓ La WIFI qui leur permet de bénéficier de l'accès à internet au sein de l'institut.
- ✓ La plateforme Mykomunoté.
- ✓ La plateforme E-Learnes.
- ✓ SIMANGO
- ✓ L'équipement informatique à disposition au CDI.
- ✓ Un meuble de 20 casiers de rechargement PC, tablettes et téléphones portables.

Espaces détente commun aux 2 instituts (IFAS/IFSI) :

Les élèves ont à disposition deux espaces détente pour se restaurer et se distraire.

Une mezzanine située dans la salle collaborative leur est réservée. Elle est équipée de 2 fauteuils massant et de poufs.

Aménagements extérieurs : Tables de pique-nique / ilot de sociabilité / bancs / abris vélos / abri fumeurs / 5 arbres ont été plantés en 2025.

Restauration :

L'IFPS n'a pas de self dans ses locaux. Le self du CHI de Fécamp est ouvert aux apprenants qui disposent d'une carte rechargeable. Le repas moyen est évalué à près de 4,5 euros.

L'IFPS propose 2 salles de restauration équipées de micro-ondes, de réfrigérateurs et de distributeurs boissons / encas / friandises.

Logements :

L'IFPS de Fécamp ne possède ni internat, ni logements étudiants. De fait, une mise en relation entre le CCAS / des propriétaires privés / des agences et les apprenants est organisée au travers d'un listing d'annonces de location à disposition sur le site internet de l'IFPS. Des informations liées aux aides financières pour le logement (APL, ALS, Dispositif Visale et Loca-Pass) sont également accessibles sur le site internet de l'IFPS.

Stationnement :

Un parking, rue Henri-Dunant, permet de se garer gratuitement à proximité de l'Institut.

Bureau Des Etudiants :



Les étudiants de l'institut animent le BDE : association loi 1901 dont ils ont l'entière responsabilité. Le fonctionnement de cette association est indépendant de celui de l'IFPS. Cette association dont le siège se trouve dans le hall d'entrée a pour but d'organiser la vie sociale et festive de ses adhérents (étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants).

Bureau des Etudiants sur Facebook :

www.facebook.com/bdeinfirmiersfecamp/

Ecole de santé sans tabac :

A l'instar du Centre Hospitalier de Fécamp qui s'est inscrit dans une démarche de Lieu de Santé Sans Tabac (LSST), l'IFPS a souhaité s'engager dans une démarche de promotion d'un environnement sans tabac et de protection des apprenants non-fumeurs, ainsi que dans l'accompagnement des fumeurs vers la diminution ou l'arrêt du tabac en adhérant au réseau des écoles de santé sans tabac depuis le 31 mai 2023 à l'occasion de la journée mondiale sans tabac.

L'IFPS en tant qu'école de santé sans tabac vise en particulier à former, à accompagner vers une réduction des risques, vers le sevrage tabagique et protéger les non-fumeurs du tabagisme passif comme l'exige la réglementation.

Mais cette démarche ne se veut pas « anti fumeurs » car pour des raisons liées à la dépendance à la nicotine, au stress généré par les études, ou à des raisons personnelles, un pourcentage non négligeable d'étudiants continue de fumer pendant la formation.

La stratégie de l'institut étant incitative et non punitive, il nous a paru important que les fumeurs puissent disposer de conditions acceptables lors des pauses, sur le seul endroit dédié où fumer reste autorisé. Un abri fumeurs a pu être installé. Celui-ci a le double objectif de centrer les fumeurs sur ce lieu afin de ne pas gêner les non-fumeurs, mais aussi afin qu'ils puissent être à l'abri lorsque la météo n'est pas clémente.

Dans le cadre de la démarche en Santé Publique, les élèves Aides-Soignants et les étudiants en soins infirmiers reçoivent une information commune et formalisée par l'infirmière en santé du travail du CHI de Fécamp, sur la place des dérivés nicotiniques dans l'accompagnement des personnes souhaitant arrêter leur consommation de tabac.

LES INDICATEURS D’EVALUATION DU PROJET

A chaque trimestre et en fin de formation, les élèves réalisent un bilan, qui permet à l’équipe pédagogique de réajuster l’année en cours et pour la promotion suivante.

De même, l’équipe pédagogique réalise des bilans de période (bilans de trimestres et bilan de fin d’année (diplomation de juin et de juillet), en complément des bilans d’évaluation; ils sont exposés à l’ensemble de la promotion en présence de la Directrice de l’IFAS, de la coordinatrice pédagogique et de la secrétaire de l’IFAS.

Le suivi pédagogique au retour de chaque stage permet aux élèves d’exprimer leur ressenti tant sur l’encadrement, que sur le type d’activité de soins, et l’organisation du stage. Ces données peuvent être rapportées à la coordinatrice pédagogique.

Le projet pédagogique est présenté à l’Instance Compétente pour les Orientations Générales de l’Institut (ICOGI) pour validation.

Critères	Indicateurs
Développement des compétences professionnelles des élèves	• Nombre de diplômés (par année et par session) • Nombre de stages validés par année de formation
Cohérence du dispositif avec le référentiel de formation	• Rapport Volume horaire planifié/Volume horaire du référentiel
Pertinence de la pédagogie utilisée	• Satisfaction des élèves
Adaptation aux élèves des prestations et des modalités d’accueil, d’accompagnement, de suivi et d’évaluation mises en œuvre	• Présentation de la formation lors de l’entrée en formation • Mise à disposition des élèves, des calendriers scolaires et des évaluations • Parcours de stage par élève
Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d’encadrement aux objectifs de la formation	• Éléments concernant les moyens matériels et les locaux abordés pendant les sections de vie élève • Taux d’encadrement : ratio formateur / élève

CONCLUSION

Ce projet pédagogique se réfère aux dispositions réglementaires. A l'IFAS de Fécamp, nous souhaitons inclure des temps de réflexion autour de prises en soins spécifiques et actuelles.

L'alternance est effective à travers l'encadrement des élèves par les soignants, et également par l'exploitation de travaux issus de situations de stage.

Tout au long de la formation, l'équipe pédagogique est vigilante à la place de l'élève au sein du groupe promotion, à ce que chacun puisse s'exprimer, évoluer, construire son identité professionnelle pour devenir un professionnel compétent et responsable, comprenant l'importance du statut de patient, en tant qu'individu unique avec ses besoins propres. Pour cela, le futur soignant, pour SOIGNER, ne doit pas se « *SOI-NIER* » (J. Salomé).

Les compétences et valeurs développées tout au long de la formation devront également permettre aux élèves de se positionner au sein d'une équipe pluridisciplinaire, dans le respect d'autrui.

De même, en fin de formation, les élèves, imminents futurs professionnels, devront saisir l'importance de continuer à se former tout au long de leur vie professionnelle.

ANNEXES

Annexe 1 : Trame d'alternance cours – stages.

Annexe 2 : Maquettes plannings élèves droit commun et élèves ayant un titre professionnel.

Annexe 3 : Contenu de l'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API).

Annexe 4 : Contenu de l'Accompagnement Pédagogique Individualisé Complémentaire (APIC) pour les élèves ayant un titre professionnel.

Annexe 5 : Calendrier prévisionnel des évaluations

Annexe 1 : Trame d'alternance cours – stages.

2025/2026	25/8	1/9	8/9	15/9	22/9	29/9	6/10	13/10	20/10	27/10	3/11	10/11	17/11	24/11	1/12	8/12	15/12	22/12	29/12	5/1	12/1	19/1	26/1				
3ème année 2023-2026	C1	S6a	S6a	S6a	S6a	S6a	S6a	C2	C3	C4	C5	S6b	S6b	S6b	S6b	S6b	S6b	V	V	S6b	S6b	S6b	Fin formati on				
2ème année 2024-2027	C1	C2	C3	C4	C5	C6	S4a	S4a	S4a	S4a	S4a	C7	S4b	S4b	S4b	S4b	S4b	V	V	C8	C9	C10	V				
1ère année 2025-2028	C1	C2	C3	S2a	S2a	S2a	S2a	S2a	C4	C5	C6	S2b	S2b	S2b	S2b	S2b	C7	V	V	C8	C9	C10	V				
Formation AS 2025/2026	C1	C2	C3	C4	C5	C6	A	A	A	A	A	C7	C8	C9	C10	C11	V	V	C12	B	B	B					
Vacances Scolaires	Srat AS du 18/08 au 19/09/2025								V	V							V	V									
	2/2	9/2	16/2	23/2	2/3	9/3	16/3	23/3	30/3	6/4	13/4	20/4	27/4	4/5	11/5	18/5	25/5	1/6	8/6	15/6	22/6	29/6	6/7	13/7	20/7	27/7	3/8
3ème année 2024-2027	C1	C2	S5	S5	S5	S5	S5	S5	S5	S5	V	V	S5	S5	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	V	V	V	V	V
2ème année 2025-2028	C1	C2	C3	C4	C5	SS	SS	C6	C7	C8	V	V	C9	S3a	S3a	S3a	S3a	S3b	S3b	S3b	S3b	C10	V	V	V	V	V
1ère année 2026-2029	C1	C2	C3	C4	C5	S	S	S	S	S	V	V	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	V	V	V	V	V
Formation AS 2025/2026	B	B	C13	C14	C15	C16	C	C	C	C	C	V	C17	C18	C19	C20	C21	D	D	D	D	D	D retour feuilles	D	C22	V	V
Vacances Scolaires			V	V							V	V											Srat IDE	Srat IDE	Srat IDE	Srat IDE	

	INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE 5 rue St Nicolas - 76400 FECAMP	Date : 30.07.2025
	IFAS : 02.35.10.39.50 MAIL : secretariatifsi@ch-fecamp.fr SITE : www.ifps-fecamp.fr	Référence : T05N02-05 Version :

- 49 -

 	INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE 5 rue St Nicolas - 76400 FECAMP		Date : 30.07.2025
	IFAS : 02.35.10.39.50 MAIL : secretariatfsi@ch-fecamp.fr SITE : www.ifps-fecamp.fr		Référence : T05N02-05 Version :

PROMOTION EAS ASHQ - Année 2025 - 2026

Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet		
L	1	API	M	1	M3	S	1		L	1	M6	J	1		D	1		D	1		M	1		V	1		L	1	D	M	1	D
M	2	API	J	2	API / M3	D	2		M	2	M1	V	2	V	L	2	B	L	2	M5 / M10	J	2		S	2		M	2	D	J	2	D
M	3	M1	V	3	M8	L	3	A	M	3	M1	S	3		M	3	B	M	3	M4	V	3		D	3		M	3	D	V	3	D
J	4	M1	S	4		M	4	A	J	4	M1 / M9	D	4		M	4	B	M	4	M4	S	4		L	4	M4	J	4	D	S	4	
V	5	M1	D	5		M	5	A	V	5	M3	L	5	M10	J	5	B	J	5	M4	D	5		M	5	M5 / M4	V	5	D	D	5	
S	6		L	6	M10 / M1	J	6	A	S	6		M	6	M4	V	6	B	V	6	M4	L	6		M	6	M3 / M4	S	6		L	6	D
D	7		M	7	API	V	7	A	D	7		M	7	M3	S	7		S	7		M	7		J	7	M5 / M4	D	7		M	7	D
L	8	M5 / M5	M	8	M1	S	8		L	8	M3	J	8	M4	D	8		D	8		M	8		V	8		L	8	D	M	8	D
M	9	M1	J	9	M8 / API	D	9		M	9	M3	V	9	M6	L	9	B	L	9	M4*	J	9		S	9		M	9	D	J	9	D
M	10	M1	V	10	M6	L	10	A	M	10	M8 / M1	S	10		M	10	B	M	10	M4*	V	10		D	10		M	10	D	V	10	D
J	11	M1	S	11		M	11		J	11	M3	D	11		M	11	B	M	11	M4*	S	11		L	11	M6	J	11	D	S	11	
V	12	M6	D	12		M	12	A	V	12	M6	L	12	B	J	12	B	J	12	M4*	D	12		M	12	M10	V	12	D	D	12	
S	13		L	13	A	J	13	A	S	13		M	13	B	V	13	B	V	13	M4*	L	13		M	13	M10	S	13		L	13	D
D	14		M	14	A	V	14	A	D	14		M	14	B	S	14		S	14		M	14		J	14		D	14		M	14	
L	15	API / SPI	M	15	A	S	15		L	15	M3	J	15	B	D	15		D	15		M	15		V	15	M9 / M10	L	15	D	M	15	D
M	16	M1 / M5	J	16	A	D	16		M	16	M5 / M1	V	16	B	L	16	M4	L	16		J	16		S	16		M	16	D	J	16	D
M	17	M1	V	17	A	L	17	M3	M	17	M3	S	17		M	17	M4	M	17		V	17		D	17		M	17	D	V	17	D
J	18	M1	S	18		M	18	M2	J	18	API / M3	D	18		M	18	M3 / M10	M	18		S	18		L	18	M7	J	18	D	S	18	
V	19	M5 / M1	D	19		M	19	M1 / M10	V	19	M6	L	19	B	J	19	M4	J	19		D	19		M	19	M7	V	19	D	D	19	
S	20		L	20	A	J	20	M1	S	20		M	20	B	V	20	M6	V	20		L	20	V	M	20	M9	S	20		L	20	M1
D	21		M	21	A	V	21	M2	D	21		M	21	B	S	21		S	21		M	21	V	J	21	M9	D	21		M	21	M4
L	22	M2	M	22	A	S	22		L	22	V	J	22	B	D	22		D	22		M	22	V	V	22	M10	L	22	D	M	22	M10
M	23	M8	J	23	A	D	23		M	23	V	V	23	B	L	23	M4	L	23		J	23	V	S	23		M	23	D	J	23	M10
M	24	M1	V	24	A	L	24	M8	M	24	V	S	24		M	24	M4	M	24		V	24	V	D	24		M	24	D	V	24	SPI
J	25	M1 / M5	S	25		M	25	M8	J	25		D	25		M	25	M4	M	25		S	25		L	25		J	25	D	S	25	
V	26	M9	D	26		M	26	M1	V	26	V	L	26	B	J	26	M4	J	26		D	26		M	26	M7 / M7	V	26	D	D	26	
S	27		L	27	A	J	27	M1	S	27		M	27	B	V	27	M6	V	27		L	27	M4	M	27	M10	S	27		L	27	
D	28		M	28	A	V	28	M1	D	28		M	28	B	S	28		S	28		M	28	M4	J	28	M9,10 / M10	D	28		M	28	
L	29	M5 / M9	M	29	A	S	29		L	29	V	J	29	B				D	29		M	29	M4	V	29	R*	L	29	D	M	29	
M	30	M4	J	30	A	D	30		M	30	V	V	30	B				L	30		J	30	M6	S	30		M	30	D	J	30	
			V	31	A				M	31	V	S	31					M	31					D	31					V	31	

■ Jours de stage

■ Congés

■ Jours fériés

R : Repos

SPI ou Suivi Pédagogique Individuel ou de groupe 7h

API = 35h

M = Evaluation

R* = session 2 M3/M4

M1 147H 21 M1

M2 21H 3 M2

M3 77H 11 M3

M4 182H 26 M4

M5 35H 5 M5

M4* = AFGSU

M5 = Atelier

M6 70H

M7 21H

M8 35H

M9 35H

M10 70H

10 M6

3 M7

5 M8

5 M9

10 M10

 	INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE 5 rue St Nicolas - 76400 FECAMP IFAS : 02.35.10.39.50 MAIL : secretariatifsi@ch-fecamp.fr SITE : www.ifps-fecamp.fr		Date : 30.07.2025
			Référence : T05N02-06 Version :

TITRE : ADVF - Année 2025 - 2026

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
L 1 API	M 1 M3	S 1	L 1 APIC/	J 1	D 1	D 1	M 1	V 1	L 1 D	M 1 D
M 2 API	J 2 API / M3	D 2	M 2 / M1	V 2 V	L 2 B	L 2 APIC/ M10	J 2	S 2	M 2 D	J 2 D
M 3 M1	V 3 M8	L 3 A	M 3	S 3	M 3 B	M 3 M4	V 3	D 3	M 3 D	V 3 D
J 4 M1	S 4	M 4 A	J 4 M1 / M9	D 4	M 4 B	M 4 M4	S 4	L 4 M4	J 4 D	S 4
V 5 M1	D 5	M 5 A	V 5 M3	L 5 M10	J 5 B	J 5 M4	D 5	M 5 / M4	V 5 D	D 5
S 6	L 6 APIC / M1	J 6 A	S 6	M 6 M4	V 6 B	V 6 M4	L 6	M 6 M3 / M4	S 6	L 6 D
D 7	M 7 API	V 7 A	D 7	M 7 M3	S 7	S 7	M 7	J 7 M5 / M4	D 7	M 7 D
L 8	M 8 M1 /	S 8	L 8 M3	J 8 M4	D 8	D 8	M 8	V 8	L 8 D	M 8 D
M 9 M1	J 9 M8 / API	D 9	M 9 M3	V 9	L 9 B	L 9 M4*	J 9	S 9	M 9 D	J 9 D
M 10 M1	V 10	L 10 A	M 10 M8 / M1	S 10	M 10 B	M 10 M4*	V 10	D 10	M 10 D	V 10 D
J 11	S 11	M 11	J 11 M3	D 11	M 11 B	M 11 M4*	S 11	L 11 / APIC	J 11 D	S 11
V 12 APIC	D 12	M 12 A	V 12	L 12 B	J 12 B	J 12 M4*	D 12	M 12 M10	V 12 D	D 12
S 13	L 13 A	J 13 A	S 13	M 13 B	V 13 B	V 13 M4*	L 13	M 13 M10	S 13	L 13 D
D 14	M 14 A	V 14 A	D 14	M 14 B	S 14	S 14	M 14	J 14	D 14	M 14
L 15 API / SPI	M 15 A	S 15	L 15 M3	J 15 B	D 15	D 15	M 15	V 15 M9 / M10	L 15 D	M 15 D
M 16	J 16 A	D 16	M 16 / M1	V 16 B	L 16 M4	L 16	J 16	S 16	M 16 D	J 16 D
M 17 M1	V 17 A	L 17 M3	M 17 M3	S 17	M 17 M4	M 17	V 17	D 17	M 17 D	V 17 D
J 18 M1	S 18	M 18	J 18 API / M3	D 18	M 18 M3 / M10	M 18	S 18	L 18 M7	J 18 D	S 18
V 19 / M1	D 19	M 19 / M10	V 19	L 19 B	J 19 M4	J 19	D 19	M 19 M7	V 19 D	D 19
S 20	L 20 A	J 20 M1	S 20	M 20 B	V 20 APIC	V 20	L 20 V	M 20 M9	S 20	L 20
D 21	M 21 A	V 21	D 21	M 21 B	S 21	S 21	M 21 V	J 21 M9	D 21	M 21 M4
L 22 APIC	M 22 A	S 22	L 22 V	J 22 B	D 22	D 22	M 22 V	V 22 M10	L 22 D	M 22
M 23 M8	J 23 A	D 23	M 23 V	V 23 B	L 23 M4	L 23	J 23 V	S 23	M 23 D	J 23
M 24 / M1	V 24 A	L 24 M8	M 24 V	S 24	M 24 M4	M 24	V 24 V	D 24	M 24 D	V 24 SPI
J 25 M1/	S 25	M 25 M8	J 25	D 25	M 25 M4	M 25	S 25	L 25	J 25 D	S 25
V 26 M9	D 26	M 26 M1 /	V 26 V	L 26 B	J 26 M4	J 26	D 26	M 26 M7 / M7	V 26 D	D 26
S 27	L 27 A	J 27 APIC / M1	S 27	M 27 B	V 27	V 27	L 27 M4	M 27 M10 /	S 27	L 27
D 28	M 28 A	V 28 M1 /	D 28	M 28 B	S 28	S 28	M 28 M4	J 28 M9,10 /	D 28	M 28
L 29 / APIC	M 29 A	S 29	L 29 V	J 29 B		D 29	M 29 M4	V 29 R*	L 29 D	M 29
M 30 M4	J 30 A	D 30	M 30 V	V 30 B		L 30	J 30	S 30	M 30 D	J 30
	V 31 A		M 31 V	S 31		M 31		D 31		V 31

Jours de stage

Congés

Jours fériés

R : Repos

SPI ou Suivi Pédagogique Individuel ou de groupe 7h

API = 35h

M = Evaluation

R* = session 2 M3/M4

APIC = 35H

M1 98H

14 M1

M2 Evaluation

M3 77H

11 M3

M4 182H

26 M4

M4* = AFGSU

M5 Evaluation

M6

Evaluation

M7

21H 3 M7

M8

35H 5 M8

M9

28H 4 M9

M10

49H 7 M10

 	INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE 5 rue St Nicolas - 76400 FECAMP		Date : 30.07.2025
	IFAS : 02.35.10.39.50 MAIL : secretariat@ifps@ch-fecamp.fr SITE : www.ifps-fecamp.fr		Référence : T05N02-06 Version :

TITRE ASMS - Année 2025 - 2026																																
Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet		
L	1	API	M	1	M3	S	1		L	1	APIC / M6	J	1		D	1		D	1		M	1		V	1		L	1	D	M	1	D
M	2	API	J	2	API / M3	D	2		M	2	/ M1	V	2	V	L	2	B	L	2	M5 / M10	J	2		S	2		M	2	D	J	2	D
M	3	M1	V	3	APIC	L	3	A	M	3		S	3		M	3	B	M	3	M4	V	3		D	3		M	3	D	V	3	D
J	4	M1	S	4		M	4	A	J	4	M1 / M9	D	4		M	4	B	M	4	M4	S	4		L	4	M4	J	4	D	S	4	
V	5	M1	D	5		M	5	A	V	5	M3	L	5	M10	J	5	B	J	5	M4	D	5		M	5	M5 / M4	V	5	D	D	5	
S	6		L	6	APIC / M1	J	6	A	S	6		M	6	M4	V	6	B	V	6	M4	L	6		M	6	M3 / M4	S	6		L	6	D
D	7		M	7	API	V	7	A	D	7		M	7	M3	S	7		S	7		M	7		J	7	M5 / M4	D	7		M	7	D
L	8	M5 / M5	M	8	M1 /	S	8		L	8	M3	J	8	M4	D	8		D	8		M	8		V	8		L	8	D	M	8	D
M	9	M1	J	9	/ API	D	9		M	9	M3	V	9	M6	L	9	B	L	9	M4*	J	9		S	9		M	9	D	J	9	D
M	10	M1	V	10		L	10	A	M	10	/ M1	S	10		M	10	B	M	10	M4*	V	10		D	10		M	10	D	V	10	D
J	11		S	11		M	11		J	11	M3	D	11		M	11	B	M	11	M4*	S	11		L	11	/ APIC	J	11	D	S	11	
V	12	M6 / APIC	D	12		M	12	A	V	12	M6	L	12	B	J	12	B	J	12	M4*	D	12		M	12	M10	V	12	D	D	12	
S	13		L	13	A	J	13	A	S	13		M	13	B	V	13	B	V	13	M4*	L	13		M	13	M10	S	13		L	13	D
D	14		M	14	A	V	14	A	D	14		M	14	B	S	14		S	14		M	14		J	14		D	14		M	14	
L	15	API / SPI	M	15	A	S	15		L	15	M3	J	15	B	D	15		D	15		M	15		V	15	/ M10	L	15	D	M	15	D
M	16	/ M5	J	16	A	D	16		M	16	M5 / M1	V	16	B	L	16	M4	L	16		J	16		S	16		M	16	D	J	16	D
M	17	M1	V	17	A	L	17	M3	M	17	M3	S	17		M	17	M4	M	17		V	17		D	17		M	17	D	V	17	D
J	18	M1	S	18		M	18	M2	J	18	API / M3	D	18		M	18	M3 / M10	M	18		S	18		L	18	M7	J	18	D	S	18	
V	19	M5 / M1	D	19		M	19	/M10	V	19	M6	L	19	B	J	19	M4	J	19		D	19		M	19	M7	V	19	D	D	19	
S	20		L	20	A	J	20	M1	S	20		M	20	B	V	20	M6 / APIC	V	20		L	20	V	M	20	/M9	S	20		L	20	
D	21		M	21	A	V	21	M2	D	21		M	21	B	S	21		S	21		M	21	V	J	21		D	21		M	21	M4
L	22	APIC	M	22	A	S	22		L	22	V	J	22	B	D	22		D	22		M	22	V	V	22	M10	L	22	D	M	22	
M	23		J	23	A	D	23		M	23	V	V	23	B	L	23	M4	L	23		J	23	V	S	23		M	23	D	J	23	
M	24	/ M1	V	24	A	L	24		M	24	V	S	24		M	24	M4	M	24		V	24	V	D	24		M	24	D	V	24	SPI
J	25	M1 / M5	S	25		M	25		J	25		D	25		M	25	M4	M	25		S	25		L	25		J	25	D	S	25	
V	26	M9 /	D	26		M	26	M1 /	V	26	V	L	26	B	J	26	M4	J	26		D	26		M	26	M7 / M7	V	26	D	D	26	
S	27		L	27	A	J	27	/ M1	S	27		M	27	B	V	27	M6 /	V	27		L	27	M4	M	27	M10 /	S	27		L	27	
D	28		M	28	A	V	28	M1 /	D	28		M	28	B	S	28		S	28		M	28	M4	J	28	M9,10 /	D	28		M	28	
L	29	M5 / APIC	M	29	A	S	29		L	29	V	J	29	B				D	29		M	29	M4	V	29	R*	L	29	D	M	29	
M	30	M4	J	30	A	D	30		M	30	V	V	30	B				L	30		J	30		S	30		M	30	D	J	30	
			V	31	A				M	31	V	S	31					M	31					D	31					V	31	

Jours de stage

Congés

Jours fériés

SPI ou Suivi Pédagogique Individuel ou de groupe 7h
API = 35h
M = Evaluation
R* = session 2 M3/M4
APIC = 35H

M1 98H
M2 14H
M3 77H
M4 182H
M5 35H

14 M1
2 M2
11 M3
26 M4
5 M5

M4* = AFGSU
M5 = Atelier

M6 35H
M7 21H
M9 14H
M10 49H

5 M6
3 M7
2 M9
7 M10

 	INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE 5 rue St Nicolas - 76400 FECAMP															Date : 30.07.2025		
	IFAS : 02.35.10.39.50 MAIL : secretariatifsi@ch-fecamp.fr SITE : www.ifps-fecamp.fr															Référence : T05N02-06		
																Version :		

TITRE: ASSP - Année 2025 - 2026

Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet		
L	1	API	M	1	M3	S	1		L	1		J	1		D	1		D	1		M	1	C	V	1		L	1		M	1	
M	2	API	J	2	API / M3	D	2		M	2		V	2	V	L	2	B	L	2	M5 /	J	2	C	S	2		M	2		J	2	
M	3		V	3	/APIC	L	3		M	3		S	3		M	3	B	M	3	M4	V	3	C	D	3		M	3		V	3	
J	4		S	4		M	4		J	4		D	4		M	4	B	M	4	M4	S	4			L	4	M4	J	4		S	4
V	5		D	5		M	5		V	5	M3	L	5		J	5	B	J	5	M4	D	5			M	5	M5 / M4	V	5	SPI	D	5
S	6		L	6	APIC	J	6		S	6		M	6	M4	V	6	B	V	6	M4	L	6			M	6	M3 / M4	S	6		L	6
D	7		M	7	API	V	7		D	7		M	7	M3	S	7		S	7		M	7	C		J	7	M5 / M4	D	7		M	7
L	8	M5 / M5	M	8	/ APIC	S	8		L	8	M3	J	8	M4	D	8		D	8		M	8	C	V	8		L	8		M	8	
M	9	APIC /	J	9	/ API	D	9		M	9	M3	V	9		L	9	B	L	9	M4*	J	9	C	S	9		M	9		J	9	
M	10		V	10		L	10		M	10		S	10		M	10	B	M	10	M4*	V	10	C	D	10		M	10		V	10	
J	11		S	11		M	11		J	11	M3	D	11		M	11	B	M	11	M4*	S	11			L	11		J	11		S	11
V	12	APIC	D	12		M	12		V	12		L	12	B	J	12	B	J	12	M4*	D	12			M	12		V	12		D	12
S	13		L	13		J	13		S	13		M	13	B	V	13	B	V	13	M4*	L	13	C	M	13		S	13		L	13	
D	14		M	14		V	14		D	14		M	14	B	S	14		S	14		M	14	C	J	14		D	14		M	14	
L	15	API / SPI	M	15		S	15		L	15	M3	J	15	B	D	15		D	15		M	15	C	V	15		L	15		M	15	
M	16	/ M5	J	16		D	16		M	16	M5 /	V	16	B	L	16	M4	L	16	C	J	16	C	S	16		M	16		J	16	
M	17		V	17		L	17	M3	M	17	M3	S	17		M	17	M4	M	17	C	V	17	C	D	17		M	17		V	17	
J	18		S	18		M	18		J	18	API / M3	D	18		M	18	M3 /	M	18	C	S	18			L	18		J	18		S	18
V	19	M5 /	D	19		M	19		V	19		L	19	B	J	19	M4	J	19	C	D	19			M	19		V	19		D	19
S	20		L	20		J	20	/ APIC	S	20		M	20	B	V	20	APIC /	V	20	C	L	20	V	M	20		S	20		L	20	
D	21		M	21		V	21		D	21		M	21	B	S	21		S	21		M	21	V	J	21		D	21		M	21	
L	22		M	22		S	22		L	22	V	J	22	B	D	22		D	22		M	22	V	V	22		L	22		M	22	
M	23		J	23		D	23		M	23	V	V	23	B	L	23	M4	L	23	C	J	23	V	S	23		M	23		J	23	
M	24	/APIC	V	24		L	24		M	24	V	S	24		M	24	M4	M	24	C	V	24	V	D	24		M	24		V	24	
J	25	/ M5	S	25		M	25		J	25		D	25		M	25	M4	M	25	C	S	25			L	25		J	25		S	25
V	26		D	26		M	26		V	26	V	L	26	B	J	26	M4	J	26	C	D	26			M	26		V	26		D	26
S	27		L	27		J	27	/ APIC	S	27		M	27	B	V	27		V	27	C	L	27	M4	M	27	M4	S	27		L	27	
D	28		M	28		V	28		D	28		M	28	B	S	28		S	28		M	28	M4	J	28		D	28		M	28	
L	29	M5 / APIC	M	29		S	29		L	29	V	J	29	B				D	29		M	29	M4	V	29	R*	L	29		M	29	
M	30	M4	J	30		D	30		M	30	V	V	30	B				L	30	C	J	30			S	30		M	30		J	30
			V	31					M	31	V	S	31					M	31	C					D	31				V	31	

 Jours de stage

 Congés

 Jours fériés

R : Repos

SPI ou Suivi Pédagogique Individuel ou de groupe 7h

API = 35h

M = Evaluation

R* = session 2 M3/M4

APIC = 35H

M3 77H

M4 182H

M5 35H

M5 = Atelier prap

11 M3

26 M4

5 M5

R* = session 2 M3/M4

M4* = AFGSU



INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE

5 rue St Nicolas - 76400 FECAMP

IFAS : 02.35.10.39.50

MAIL : secretariatifs@ch-fecamp.fr

SITE : www.ifps-fecamp.fr

Date : 30.07.2025

Référence : T05N02-06

Version :

TITRE : AES-AVS-AMP-MCAD-2016 - Année 2025 - 2026

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
L 1	API	M 1	M3	S 1		L 1		J 1		D 1		D 1		M 1		V 1		L 1	D	M 1	
M 2	API	J 2	API / M3	D 2		M 2	/ M1	V 2	V	L 2	B	L 2	M5 / M10	J 2		S 2		M 2	D	J 2	
M 3	M1	V 3	M8	L 3	A	M 3		S 3		M 3	B	M 3	M4	V 3		D 3		M 3	D	V 3	
J 4	M1	S 4		M 4	A	J 4	M1 /	D 4		M 4	B	M 4	/ M4	S 4		L 4	M4	J 4	D	S 4	
V 5	M1	D 5		M 5	A	V 5	M3	L 5	/ M10	J 5	B	J 5		D 5		M 5	M5 /	V 5	D	D 5	
S 6		L 6	APIC / M1	J 6	A	S 6		M 6	M4	V 6	B	V 6	M4	L 6		M 6	M3 / M4	S 6		L 6	
D 7		M 7	API	V 7	A	D 7		M 7	M3	S 7		S 7		M 7		J 7	M5 / M4	D 7		M 7	
L 8	M5 / M5	M 8	M1 / APIC	S 8		L 8	M3	J 8	M4	D 8		D 8		M 8		V 8		L 8	D	M 8	
M 9	M1	J 9	M8 / API	D 9		M 9	M3	V 9		L 9		L 9	M4*	J 9		S 9		M 9	D	J 9	
M 10	M1	V 10		L 10		M 10	M8 / M1	S 10		M 10		M 10	M4*	V 10		D 10		M 10	D	V 10	
J 11	/ APIC	S 11		M 11		J 11	M3	D 11		M 11		M 11	M4*	S 11		L 11		M 11	D	S 11	
V 12	APIC	D 12		M 12		V 12		L 12	B	J 12		J 12	M4*	D 12		M 12	M10	V 12	D	D 12	
S 13		L 13	A	J 13		S 13		M 13	B	V 13		V 13	M4*	L 13		M 13		S 13		L 13	
D 14		M 14	A	V 14		D 14		M 14	B	S 14		S 14		M 14		J 14		D 14		M 14	
L 15	API / SPI	M 15	A	S 15		L 15	M3	J 15	B	D 15		D 15		M 15		V 15		L 15	D	M 15	
M 16	/M5	J 16	A	D 16		M 16	M5 / M1	V 16	B	L 16	M4	L 16		J 16		S 16		M 16	D	J 16	
M 17	M1	V 17	A	L 17	M3	M 17	M3	S 17		M 17	M4	M 17		V 17		D 17		M 17	D	V 17	
J 18	M1	S 18		M 18	M2	J 18	API / M3	D 18		M 18	M3 / M10	M 18		S 18		L 18	M7	J 18	D	S 18	
V 19	M5 / M1	D 19		M 19	/ M10	V 19		L 19	B	J 19	M4	J 19		D 19		M 19	M7	V 19	D	D 19	
S 20		L 20	A	J 20	M1	S 20		M 20	B	V 20	APIC /	V 20		L 20	V	M 20		S 20		L 20	
D 21		M 21	A	V 21	M2	D 21		M 21	B	S 21		S 21		M 21	V	J 21		D 21		M 21	M4
L 22	APIC	M 22	A	S 22		L 22	V	J 22	B	D 22		D 22		M 22	V	V 22	M10	L 22	D	M 22	
M 23	M8	J 23	A	D 23		M 23	V	V 23	B	L 23	M4	L 23		J 23	V	S 23		M 23	D	J 23	
M 24	/ M1	V 24	A	L 24	M8	M 24	V	S 24		M 24	M4	M 24		V 24	V	D 24		M 24	D	V 24	SPI
J 25	M1/ M5	S 25		M 25	M8	J 25		D 25		M 25	M4	M 25		S 25		L 25		J 25	D	S 25	
V 26		D 26		M 26	M1 /	V 26	V	L 26	B	J 26	M4	J 26		D 26		M 26	M7 / M7	V 26	D	D 26	
S 27		L 27	A	J 27	APIC / M1	S 27		M 27	B	V 27		V 27		L 27	M4	M 27	M10 /	S 27		L 27	
D 28		M 28	A	V 28	M1 / APIC	D 28		M 28	B	S 28		S 28		M 28		J 28	M10 /	D 28		M 28	
L 29	M5 / APIC	M 29	A	S 29		L 29	V	J 29	B			D 29		M 29	M4	V 29	R*	L 29		M 29	
M 30	M4	J 30	A	D 30		M 30	V	V 30	B			L 30		J 30		S 30		M 30		J 30	
		V 31	A			M 31	V	S 31				M 31				D 31				V 31	

Jours de stage

Congés

Jours fériés

R : Repos

SPI ou Suivi Pédagogique Individuel ou de groupe 7h

API = 35h

M = Evaluation

R* = session 2 M3/M4

APIC = 35H

1 en trop

M5 = Atelier

M1 98 H

M2 14H

M3 77H

M4 161H

M5 35H

14 M1

2 M2

11 M3

23 M4

5 M5

M4* = AFGSU

M7 21H

M8 35H

M10 35H

3 M7

5 M8

5 M10



IFPS
FECAMP



NORMANDIE

INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE

5 rue St Nicolas - 76400 FECAMP

IFAS : 02.35.10.39.50

MAIL : secretariat@ch-fecamp.fr

SITE : www.ifps-fecamp.fr

Date : 30.07.2025

Référence : T05N02-06

Version :

TITRE : AES-2021 - Année 2025 - 2026

Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet		
L 1	API		M 1	M3		S 1			L 1			J 1			D 1			D 1			M 1	C		V 1			L 1			M 1		
M 2	API		J 2	API / M3		D 2			M 2	/ M1		V 2	V		L 2	B		L 2			J 2	C		S 2			M 2			J 2		
M 3	M1		V 3	M8		L 3	A		M 3			S 3			M 3	B		M 3	M4		V 3	C		D 3			M 3			V 3		
J 4	M1		S 4			M 4	A		J 4	M1 /		D 4			M 4	B		M 4	M4 /		S 4			L 4	M4		J 4			S 4		
V 5	M1		D 5			M 5	A		V 5	M3		L 5			J 5	B		J 5			D 5			M 5			V 5	SPI		D 5		
S 6			L 6	APIC / M1		J 6	A		S 6			M 6	M4		V 6	B		V 6	M4		L 6			M 6	M3 / M4		S 6			L 6		
D 7			M 7	API		V 7	A		D 7			M 7	/ M3		S 7			S 7			M 7	C		J 7	M4		D 7			M 7		
L 8			M 8	M1 /		S 8			L 8	M3		J 8	M4		D 8			D 8			M 8	C		V 8			L 8			M 8		
M 9	M1		J 9	M8 / API		D 9			M 9	M3		V 9			L 9			L 9	M4*		J 9	C		S 9			M 9			J 9		
M 10	M1		V 10			L 10			M 10	M8 / M1		S 10			M 10			M 10	M4*		V 10	C		D 10			M 10			V 10		
J 11	/ APIC		S 11			M 11			J 11	M3		D 11			M 11			M 11	M4*		S 11			L 11			J 11			S 11		
V 12	APIC		D 12			M 12			V 12			L 12	B		J 12			J 12	M4*		D 12			M 12			V 12			D 12		
S 13			L 13	A		J 13			S 13			M 13	B		V 13			V 13	M4*		L 13			M 13			S 13			L 13		
D 14			M 14	A		V 14			D 14			M 14	B		S 14			S 14			M 14			J 14			D 14			M 14		
L 15	API / SPI		M 15	A		S 15			L 15			J 15	B		D 15			D 15			M 15			V 15			L 15			M 15		
M 16			J 16	A		D 16			M 16	/ M1		V 16	B		L 16	M4		L 16	C		J 16			S 16			M 16			J 16		
M 17	M1		V 17	A		L 17	M3		M 17	M3		S 17			M 17	M4		M 17	C		V 17			D 17			M 17			V 17		
J 18	M1		S 18			M 18	M2		J 18	API / M3		D 18			M 18			M 18	C		S 18			L 18	M7		J 18			S 18		
V 19	/ M1		D 19			M 19			V 19			L 19	B		J 19	M4		J 19	C		D 19			M 19	M7		V 19			D 19		
S 20			L 20	A		J 20	M1		S 20			M 20	B		V 20	APIC /		V 20	C		L 20	V		M 20			S 20			L 20		
D 21			M 21	A		V 21	M2		D 21			M 21	B		S 21			S 21			M 21	V		J 21			D 21			M 21		
L 22	APIC		M 22	A		S 22			L 22	V		J 22	B		D 22			D 22			M 22	V		V 22			L 22			M 22		
M 23	M8		J 23	A		D 23			M 23	V		V 23	B		L 23	M4		L 23	C		J 23	V		S 23			M 23			J 23		
M 24	/ M1		V 24	A		L 24	APIC / M8		M 24	V		S 24			M 24	M4		M 24	C		V 24	V		D 24			M 24			V 24		
J 25	M1 /		S 25			M 25			J 25			D 25			M 25	M4		M 25	C		S 25			L 25			J 25			S 25		
V 26			D 26			M 26	M1 /		V 26	V		L 26	B		J 26	M4		J 26	C		D 26			M 26	M7 / M7		V 26			D 26		
S 27			L 27	A		J 27	APIC / M1		S 27			M 27	B		V 27			V 27	C		L 27	M4		M 27	M4		S 27			L 27		
D 28			M 28	A		V 28	M1 /		D 28			M 28	B		S 28			S 28			M 28			J 28			D 28			M 28		
L 29	/ APIC		M 29	A		S 29			L 29	V		J 29	B					D 29			M 29	M4		V 29	R*		L 29			M 29		
M 30	M4		J 30	A		D 30			M 30	V		V 30	B					L 30	C		J 30			S 30			M 30			J 30		
			V 31	A					M 31	V		S 31						M 31	C					D 31						V 31		

Jours de stage

SPI ou Suivi Pédagogique Individuel ou de groupe 7h

API = 35h

M = Evaluation

R* = session 2 M3/M4

APIC = 35H

Congés

M1 98 H

M2 14H

M3 63H

M4 161H

Jours fériés

R : Repos

M7 21H

M8 21H

3 M7

3 M8

M4* = AFGSU

 	INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE 5 rue St Nicolas - 76400 FECAMP IFAS : 02.35.10.39.50 MAIL : secretariatfsi@ch-fecamp.fr SITE : www.ifps-fecamp.fr	Date : 30.07.2025 Référence : T05N02-06 Version :
--	---	---

TITRE SAPAT - Année 2025 - 2026

Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet		
L	1	API	M	1	M3	S	1		L	1		J	1		D	1		D	1		M	1	C	V	1		L	1	D	M	1	D
M	2	API	J	2	API / M3	D	2		M	2		V	2	V	L	2	B	L	2	M5 / M10	J	2	C	S	2		M	2	D	J	2	D
M	3		V	3	M8	L	3		M	3		S	3		M	3	B	M	3	M4	V	3	C	D	3		M	3	D	V	3	D
J	4		S	4		M	4		J	4	/ M9	D	4		M	4	B	M	4	M4	S	4				M4	J	4	D	S	4	
V	5		D	5		M	5		V	5	M3	L	5	M10	J	5	B	J	5	M4	D	5		M	5	M5 / M4	V	5	D	D	5	
S	6		L	6	M10 / APIC	J	6		S	6		M	6	M4	V	6	B	V	6	M4	L	6		M	6	M3 / M4	S	6		L	6	D
D	7		M	7	API	V	7		D	7		M	7	M3	S	7		S	7		M	7	C	J	7	M5 / M4	D	7		M	7	D
L	8	M5 / M5	M	8		S	8		L	8	M3	J	8	M4	D	8		D	8		M	8	C	V	8		L	8	D	M	8	D
M	9	APIC	J	9	M8 / API	D	9		M	9	M3	V	9		L	9		L	9	M4*	J	9	C	S	9		M	9	D	J	9	D
M	10	APIC	V	10		L	10		M	10	M8 /	S	10		M	10		M	10	M4*	V	10	C	D	10		M	10	D	V	10	D
J	11		S	11		M	11		J	11	M3	D	11		M	11		M	11	M4*	S	11		L	11		J	11	D	S	11	
V	12	APIC	D	12		M	12		V	12		L	12	B	J	12		J	12	M4*	D	12		M	12	M10	V	12	D	D	12	
S	13		L	13		J	13		S	13		M	13	B	V	13		V	13	M4*	L	13		M	13	M10	S	13		L	13	
D	14		M	14		V	14		D	14		M	14	B	S	14		S	14		M	14		J	14		D	14		M	14	
L	15	API/SPI	M	15		S	15		L	15	M3	J	15	B	D	15		D	15		M	15		V	15	M9 / M10	L	15	D	M	15	
M	16	/ M5	J	16		D	16		M	16	M5 /	V	16	B	L	16	M4	L	16	C	J	16		S	16		M	16	D	J	16	
M	17		V	17		L	17	M3	M	17	M3	S	17		M	17	M4	M	17	C	V	17		D	17		M	17	D	V	17	
J	18		S	18		M	18		J	18	API / M3	D	18		M	18	M3 / M10	M	18	C	S	18		L	18		J	18	D	S	18	
V	19	M5 /	D	19		M	19	/M10	V	19		L	19	B	J	19	M4	J	19	C	D	19		M	19		V	19	D	D	19	
S	20		L	20		J	20		S	20		M	20	B	V	20	APIC /	V	20	C	L	20	V	M	20	M9	S	20		L	20	
D	21		M	21		V	21		D	21		M	21	B	S	21		S	21		M	21	V	J	21	M9	D	21		M	21	M4
L	22	APIC	M	22		S	22		L	22	V	J	22	B	D	22		D	22		M	22	V	V	22	M10	L	22	D	M	22	M10
M	23	M8	J	23		D	23		M	23	V	V	23	B	L	23	M4	L	23	C	J	23	V	S	23		M	23	D	J	23	M10
M	24	/ APIC	V	24		L	24	M8	M	24	V	S	24		M	24	M4	M	24	C	V	24	V	D	24		M	24	D	V	24	SPI
J	25	/ M5	S	25		M	25	M8	J	25		D	25		M	25	M4	M	25	C	S	25		L	25		J	25	D	S	25	
V	26	M9	D	26		M	26		V	26	V	L	26	B	J	26	M4	J	26	C	D	26		M	26		V	26	D	D	26	
S	27		L	27		J	27		S	27		M	27	B	V	27		V	27	C	L	27	M4	M	27	M10	S	27		L	27	
D	28		M	28		V	28		D	28		M	28	B	S	28		S	28		M	28	M4	J	28	M9,10 / M10	D	28		M	28	
L	29	M5 / M9	M	29		S	29		L	29	V	J	29	B				D	29		M	29	M4	V	29	R*	L	29	D	M	29	
M	30	M4	J	30		D	30		M	30	V	V	30	B				L	30	C	J	30		S	30		M	30	D	J	30	
			V	31					M	31	V	S	31					M	31	C										V	31	

 Jours de stage

 Congés

 Jours fériés

R : Repos

SPI ou Suivi Pédagogique Individuel ou de groupe 7h

API = 35h

M = Evaluation

APIC = 35H

M3 77H

M4 182H

M5 35H

M5 = Atelier PRAP

11 M3

26 M4

5 M5

M4* = AFGSU

M8 35H

M9 35H

M10 70H

5 M8

5 M9

10 M10

Annexe 3 : Contenu de l'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API).

Déroulé API pour la promotion 2025/2026

J1 Lundi 1er septembre journée

Intervention pour accueil Mme RENKES

Présentation du référentiel 2021 → pour les cursus complets

+ maquettes plannings → pour les cursus partiels

+ - Règlement intérieur, projet pédagogique, Mykomunoté, E Learnes

- Visuel, Auditif, Kinesthésique → Test VAK

J2 Mardi 2 septembre journée

- Visite secteur « Dr Dufour » du musée de Fécamp

- Présentation du CDI, de la plateforme, de Myko

- Activités d'intégration

- Pot d'accueil

J3 Lundi 15 septembre matin

- Cours Prise de notes et travail de groupe

- Vocabulaire des évaluations

- TD + entretien pédagogique formateur référent / EAS

J4 Jeudi 2 octobre matin

- Le stage (Portfolio, feuille de stage, objectifs...)

J5 Mardi 7 octobre journée

- Présentation Analyse de Pratique Professionnelle + hexamètre de Quintilien

- Préparation de stage pour tous

- Présentation de l'apprenant (vidéo)

- PPT Délégués et représentants instances + élections

J6 Jeudi 9 octobre AM

- Présentation stage A

- Présentation des attendus de la situation relationnelle

- Ecriture des objectifs stage A + validation

J7 Jeudi 18 décembre matin

- La lettre de motivation, le CV et la procédure de recherche du stage PP

- Bilan du trimestre pour tous

Total de 37h50

Annexe 4 : Contenu de l'Accompagnement Pédagogique Individualisé Complémentaire (APIC) pour les élèves ayant un titre professionnel.

Accompagnement Pédagogique Individualisé Complémentaire 2025 – 2026
--

L'arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaires de puériculture indique à l'article 3, titre XII que l'annexe 3 est ainsi modifiée : « 35 heures complémentaires maximum s'ajoutent lorsqu'elles sont prescrites dans le contrat pédagogique aux apprenants bénéficiant d'équivalences de compétences et d'allègements de formation »

Les objectifs principaux notés dans les contrats pédagogiques visent à remobiliser et consolider des connaissances et compétences que nous estimons prioritaires et qui n'étaient pas abordés dans les contenus de formation dont ils bénéficiaient.

Les séquences retenues sont reprises dans les tableaux ci-dessous suivant les titres :

APIC AES 2016 / AVS / AMP / MCAD			
Titre de la séquence	Lien Module	Durée	Date(s)
La loi du 4 mars 2002/ Droit du patient	M6	1,75	12/09/2025 AM
Le secret professionnel capsules ANFH + table ronde	M6	2,25	12/09/2025 AM
Le secret professionnel et réseaux sociaux	M6	1,25	12/09/2025 matin
L'éthique dans le soin	M6	2,25	20/02/2026 matin
Le dossier patient	M9	1	29/09/2025 AM
DPI	M9	1	29/09/2025 AM
AS et transmissions	M9	1,5	29/09/2025 AM
Identitovigilance	M10	1	06/10/2025 matin
La responsabilité du soignant	M10	1,25	06/10/2025 matin
l'entrée en institution	M1	3	27/11/2025 matin
La socialisation	M1	1,5	11/09/2025 AM
TD les aidants (vidéo BS)+ restitution	M1	3	28/11/2025 AM
CM installation au repos et au sommeil + AS et le syndrome de glissement	M1	3	08/10/25 AM
Les groupes sociaux	M1	1,5	11/09/2025 AM
Présentation du module 2, définition et concept de fragilité, la maltraitance, échanges / TPG "les violences invisibles", TD maltraitance de la personne âgée	M2	6,5	22/09/2025 matin et AM
Présentation module 6 « relation et communication avec les personnes et leur entourage, généralité sur la communication	M6	2,5	12/09/2025 matin
Total pour 35h		34,25	
Numérique en santé			

APIC AES 2021			
Titre de la séquence	Lien Module	Durée	Date(s)
La loi du 4 mars 2002/ Droit du patient	M6	1,75	12/09/2025 AM
Le secret professionnel capsules ANFH + table ronde	M6	2,25	12/09/2025 AM
Le secret professionnel et réseaux sociaux	M6	1,25	12/09/2025 matin
L'éthique dans le soin	M6	2,25	20/02/2026 matin
Le dossier patient	M9	1	29/09/2025 AM
DPI	M9	1	29/09/2025 AM
AS et transmissions	M9	1,5	29/09/2025 AM
Identitovigilance	M10	1	06/10/2025 matin
La responsabilité du soignant	M10	1,25	06/10/2025 matin
l'entrée en institution	M1	3	27/11/2025 matin
La socialisation	M1	1,5	11/09/2025 AM
Les groupes sociaux	M1	1,5	11/09/2025 AM
Présentation du module 2, définition et concept de fragilité, la maltraitance, échanges / TPG "les violences invisibles", TD maltraitance de la personne âgée	M2	6,5	22/09/2025 matin + AM
CM Hygiène environnement + CM Bionettoyage + Rôle de l'IDE hygiéniste + CLIN	M8	4	24/11/25 matin
Présentation module 6 « relation et communication avec les personnes et leur entourage, généralité sur la communication	M6	2,5	12/09/2025 matin
Total pour 35h		32,25	
Numérique en santé			

APIC SAPAT			
Titre de la séquence	Lien module	Durée	Date(s)
L'éthique dans le soin	M6	2,5	20/02/2026 matin
La loi du 4 mars 2002/ Droit du patient	M6	1,75	12/09/2025 AM
Le secret professionnel capsules ANFH + table ronde	M6	2,25	12/09/2025 AM
Le secret professionnel et réseaux sociaux	M6	1,25	12/09/2025 matin
Raisonnement clinique, RDD + présentation synthétique+ Prblm et risques	M1	3	09/09/2025 matin
TP toilette (inclus lavage des mains et grands principes d'hygiène) + capsules	M1	4	06 /10/2025 après midi
DDS Mme Rosette	M1	11	09/09/2025 AM et 10/09/2025 matin et AM
DDS M. Bru restitution	M1	3	24/09/2025 AM
Présentation du module 2, définition et concept de fragilité, la maltraitance, échanges / TPG "les violences invisibles", TD maltraitance de la personne âgée	M2	6,5	22/09/2025 matin et AM
Total pour 35h		35,25	
Numérique en santé			

Temps APIC suivant les titres
Promotion 2025

APIC ADVF			
Titre de la séquence	Lien module	Durée	Date(s)
La loi du 4 mars 2002/ Droit du patient	M6	1,75	12/09/2025 AM
Le secret professionnel capsules ANFH + table ronde	M6	2,25	12/09/2025 AM
Le secret professionnel et réseaux sociaux	M6	1,25	12/09/2025 matin
L'éthique dans le soin	M6	2,25	20/02/2026 matin
Le dossier patient	M9	1	29/09/2025 AM
DPI	M9	1	29/09/2025 AM
AS et transmissions	M9	1,5	29/09/2025 AM
Identitovigilance	M10	1	06/10/2025 matin
La responsabilité du soignant	M10	1,25	06/10/2025 matin
L'entrée en institution	M1	3	27/11/2025 matin
Présentation du module 2, définition et concept de fragilité, la maltraitance, échanges / TD " les violences invisibles", TD maltraitance de la personne âgée	M2	6,5	22/09/2025 matin et AM
Atelier n°5 PRAP révisions	M5	3	02/03/2026 matin
Méthodologie de l'analyse de situation	M6	1	01/12/2025 matin
Analyse de situation M6, atelier N°1	M6	3	01/12/2025 matin
Analyse de situation M6, atelier N°2	M6	3	20/02/2026 AM
Analyse de situation M6, atelier N°3	M6	3	11/05/2026 AM
Total pour 35h		35,75	
Numérique en santé			

Temps APIC suivant les titres Promotion 2025			
APIC ASSP			
Titre de la séquence	Lien module	Durée	Date(s)
La loi du 4 mars 2002/ Droit du patient	M6	1,75	12/09/2025 AM
Le secret professionnel capsules ANFH + table ronde	M6	2,25	12/09/2025 AM
Le secret professionnel et réseaux sociaux	M6	1,25	12/09/2025 matin
L'éthique dans le soin	M6	2,25	20/02/2026 matin
Le dossier patient	M9	1	29/09/2025 AM
DPI	M9	1	29/09/2025 AM
AS et transmissions	M9	1,5	29/09/2025 AM
Identitovigilance	M10	1	06/10/2025 matin
La responsabilité du soignant	M10	1,25	06/10/2025 matin
Raisonnement clinique, RDD + présentation synthétique+ Prblm et risques	M1	3	09/09/2025 matin
TP toilette (inclus lavage des mains et grands principes d'hygiène) + capsules région	M1	4	6/10/2025 après midi
DDS SMR	M1	3	27/11/2025 après midi
Correction DDS MR BRU	M1	3	24/09/2025 après midi
Présentation module 6 « relation et communication avec les personnes et leur entourage, généralité sur la communication	M6	2,5	12/09/2025 matin
AES et précautions complémentaires	M8	4,25	03/10/2025 AM
Total pour 35h		33	
Numérique en santé			

Temps APIC suivant les titres Promotion 2025			
APIC ASMS			
Titre de la séquence	Lien module	Durée	Date(s)
La loi du 4 mars 2002/ Droit du patient	M6	1,75	12/09/2025 AM
Le secret professionnel capsules ANFH + table ronde	M6	2,25	12/09/2025 AM
Le secret professionnel et réseaux sociaux	M6	1,25	12/09/2025 matin
L'éthique dans le soin	M6	2,25	20/02/2026 matin
Le dossier patient	M9	1	29/09/2025 AM
DPI	M9	1	29/09/2025 AM
AS et transmissions	M9	1,5	29/09/2025 AM
Identitovigilance	M10	1	06/10/2025 matin
La responsabilité du soignant	M10	1,25	06/10/2025 matin
Présentation du module 2, définition et concept de fragilité, la maltraitance, échanges / TPG " les violences invisibles", TD maltraitance de la personne âgée	M2	6,5	22/09/2025 matin + AM
Méthodologie de l'analyse de situation	M6	1	01/12/2025 matin
Analyse de situation M6, atelier N°1	M6	3	01/12/2025 matin
Analyse de situation M6, atelier N°2	M6	3	20/02/2026 AM
Analyse de situation M6, atelier N°3	M6	3	11/05/2026 AM
Capsules vidéo Région Lavage des mains	M8	1	03/10/2025 matin
TD Hygiène des mains	M8	1,25	03/10/2025 matin
TP Hygiène des mains + SHA et boîte à coucou	M8	1,25	03/10/2025 matin
AES et précautions complémentaires	M8	4,25	03/10/2025 AM
Total pour 35h		37,5	
Numérique en santé			

Annexe 5 : Calendrier prévisionnel des évaluations

Tableau prévisionnel des évaluations AS Promotion 2025 / 2026					
Blocs	Modules	Modalités d'évaluation	Nombre élèves concernés	Date session 1	Date session 2
BLOC 1	Module 1	Evaluation du raisonnement clinique par 1 situation et Repérage de la vulnérabilité /fragilité avec mise en place des actions En stage avec jury soignant	Tous sauf ASSP et SAPAT	Stage B	Stage C pour les complets sinon Stage B en fin de stage pour certains titres
	Module 2	M1 --> Durée 20 min présentation 20 min échanges M2 --> 20 min + 20 min Total M1 + M2 = 1h30 maxi 2 notes sur 20			
Bloc 2	Module 3	Etude de situation sur table en lien avec les modules 3 et 4 1h30 pour M3 note / 20 2h pour le M4 note / 20 AFGSU	Promotion complète	Mercredi 6 mai 2026 Matin	vendredi 29 mai 2026 Matin - Après midi
	Module 4			Mercredi 6 mai 2026 Après midi	
	Module 5	Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5	Promotion complète sauf AES 2021	Jeudi 7 mai 2026 entre 9h et 13h	Stage D Mardi 2 juin 2026 entre 9h et 13h
Bloc 3	Module 6	Présentation et Analyse d'une Situation relationnelle vécue durée 0h30 (oral) note / 20	Tous sauf ASSP, SAPAT et AES 2021	Recupération écrit Lundi 18 mai 2026 matin EVAL oral Semaine 23	Stage D Semaine 25
	Module 7	Etude de situation durée 1h30 note / 20	Tous sauf ASSP et SAPAT	Mardi 26 mai 2026 matin	Stage D Jeudi 11 juin 2026 matin
Bloc 4	Module 8	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène durée 1h00 note / 20	Tous sauf ASSP et ASMS	Mercredi 10 décembre 2025 matin	Stage B Mercredi 14 janvier 2026 matin
Bloc 5	Module 9	Etude de situation durée 1h00 note / 20	Tous sauf ASSP et AES 2021	Jeudi 28 mai 2026 matin	Stage D Jeudi 11 juin 2026 matin
	Module 10	Etude de situation durée 1h30 note / 20	Tous sauf ASSP et AES 2021	Jeudi 28 mai 2026 matin	Stage D Jeudi 11 juin 2026 A-M



**INSTITUT DE FORMATION DES
PROFESSIONNELS DE SANTE**

5, rue St Nicolas
76 400 FECAMP

IFAS: 02.35.10.39.50

IFSI: 02.35.28.61.00

Mail: secretariatifsi@ch-fecamp.fr

Site: www.ifps-fecamp.fr